

**ÉLECTIONS
LOCALES**

Le Président Bouteflika appelle les Algériens à participer massivement

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a appelé hier les Algériens à participer massivement au scrutin d'aujourd'hui en vue de renouvellement des Assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW). **P. 3**

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

21° : ALGER
24° : TAMANRASSET

www.dknews-dz.com

Jeudi 23 novembre 2017 - 4 Rabi al-Awwal 1439 - N° 1767 - 5^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

**74^E ANNIVERSAIRE
DE L'INDÉPENDANCE
DU LIBAN**

**Le Président
Bouteflika félicite
le Président
Michel Aoun**

P. 24

ALGÉRIE-POLOGNE

**Le ministre
polonais des
AE en visite
officielle
samedi en
Algérie**

P. 24

ALGÉRIE-DANEMARK

**La Reine du
Danemark
Marguerite II
effectue une
escale technique
à Alger**

P. 24

ALGÉRIE-OTAN

**Une délégation
du Parlement
algérien
aujourd'hui
au colloque du
AP-OTAN à Rome**

P. 24

NIGERIA

**L'Algérie condamne
avec la plus grande
vigueur l'attentat
terroriste perpétré
contre une
mosquée à Mubi**

P. 24

LE PRÉSIDENT BOUTEFLIKA PRÉSIDE UNE RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a présidé hier à Alger une réunion du Conseil des ministres. Plusieurs points sont inscrits à l'ordre du jour, notamment la révision de la loi de 2009 relative à la protection du consommateur et la répression des fraudes, la refonte du système d'apprentissage et la modernisation de la gestion des activités commerciales.

P. 3 à 5



► **M. Bouteflika instruit
le gouvernement
d'assurer le paiement
des créances des
entreprises**

► **Apprentissage :
Adoption d'un
projet de loi sur
les activités
commerciales**

► **Adoption d'un
avant-projet de loi
pour faciliter
l'insertion des jeunes
au marché du travail**

COMMUNICATION

**M.Kaouane l'a annoncé :
"Plus de 700 journalistes
accrédités pour la
couverture des élections
locales"**

P. 7

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**Hadjar : «La poursuite
des études en Master
pour les diplômés de
l'ENS ne pose aucun
problème»**

P. 7

ÉDUCATION

**Le ministère de
l'Éducation nationale
annonce le calendrier des
examens trimestriels de
l'année 2017-2018**

P. 7

SANTÉ

Diabète

**Comment
fait-on pour
le dépister ?**

P. p 12-13

AIR-ALGÉRIE

**TRANSPORT
AÉRIEN:
Premier
vol régulier
OMRA à partir
de Ouargla**

P. 7

F T BALL

**LIGUE 1 /14^E JOURNÉE :
MCA-USMH fixé
au jeudi 7 décembre
au 5-Juillet,
CRB-NAHD domicilié
au 20-Août 1955**

P. 22

MDN

**LUTTE CONTRE LA
CONTREBANDE ET LA
CRIMINALITÉ ORGANISÉE**

**3 contrebandiers
interceptés
à Biskra et
El-Oued et un
narcotrafiquant
arrêté à Tlemcen**

P. 7

LE 27 NOVEMBRE AU MUSÉE NATIONAL DU MOUDJAHID Rencontre sur «Le rôle de la radio libre lors de la guerre de libération»

Le musée national du moudjahid, organise lundi 27 novembre, la 213e rencontre consacrée à l'enregistrement de témoignages de moudjahidine et moudjahide sur la guerre de Libération nationale. Cette rencontre sera consacrée au rôle joué par la radio libre lors de la guerre de Libération nationale.



LE 25 NOVEMBRE AU TR DE BÉJAÏA Hommage à Djamel Allam



L'Office national des droits d'auteur et droits voisins (ONDA), organise samedi 25 novembre à 18h au théâtre régional de Béjaïa, un grand spectacle en hommage à l'artiste Djamel Allam. Pour cette occasion la ville de Yema Gou-raya accueillera une pléiade d'artistes et d'auteurs de tous

horizons venus rendre hommage à l'auteur de «Djawhara». Cet événement entre dans le cadre de la série d'hommages rendus par l'ONDA aux doyens de la musique algérienne, en reconnaissance de leur mérite et leur apport. De nombreux artistes de la région animeront ce spectacle notamment : Boudjemaa Agraw, Brahim Tayeb, Hafid Djemai, Mounia Ait Meddour ect ... Cet événement verra la sortie d'un coffret anthologie comprenant l'intégralité du répertoire musical de Djamel Allam.

LE 27 NOVEMBRE À MASCARA Commémoration du 185^e anniversaire de l'Allégeance à l'Emir Abdelkader



Le ministre des Moudjahidine, M. Tayeb Zitouni, présidera lundi 27 novembre dans la wilaya de Mascara, la cérémonie commémorative du 185^e anniversaire de l'Allégeance à l'Emir Abdelkader (27 novembre 1930-27 novembre 2017).

Horaire des prières

Jeudi 4 Rabi Rabi al-Awwal 1439

Fajr	05:57
Dohr	12:35
Asr	15:15
Maghreb	17:39
Isha	19:03



DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE À LA SAFEX 15^e Salon international des travaux publics

Le ministère des Travaux Publics et la SAFEX organisent conjointement la 15^e édition du Salon international des travaux publics, du 28 novembre au 02 décembre au Palais des expositions. Cet événement d'envergure internationale apporte une attention particulière de la part des opérateurs économiques et professionnels activant dans le domaine des travaux publics, ce qui explique l'augmentation du taux de participation d'une édition à une autre. Il est devenu un des principaux carrefours d'échange entre, fabricants, distributeurs, sous-traitants nationaux et internationaux, à la recherche de nouveaux produits, services ou de partenaire.



COMPLEXE CULTUREL DE CHENOUA Exposition «Voyage nostalgique dans mon pays»

Le Complexe culturel du de l'artiste Abdelwahab-Salim de Chenoua (Tipasa), abrite jusqu'au 30 novembre, une exposition d'arts plastiques de l'artiste peintre Nadjat Abid intitulée «Voyage nostalgique dans mon pays».



Météo

	Max	Min
Alger	21°	06°
Oran	22°	07°
Annaba	19°	09°
Béjaïa	20°	06°
Tamanrasset	24°	10°

DEMAIN À LA SALLE IBN ZEYDOUN Projection des films «Le Monde Secret des Émojis», «Kingsman - Le Cercle d'Or» et «Geostorm»

Les films «Le Monde Secret des Émojis», «Kingsman - Le Cercle d'Or» et «Geostorm», seront en projection demain vendredi 24 novembre à la salle Ibn Zeydoun à raison d'une séance chacun (15h, 18h et 20h30).

NOUVELLE PROMO HAYA ! Profitez de 1000 DA d'appels et de 500 Mo de connexion à Facebook pour 100 DA seulement



Ooredoo enrichit ses offres du monde Haya ! avec sa nouvelle promotion «Haya ! 100», valable 1 mois, offrant aux clients des avantages voix et Data inédits pour 100 DA seulement. Disponible depuis le 19 novembre pour ses clients particuliers, souscripteurs à l'offre Haya ! et ses clients Entreprises, «Haya ! 100» leur offre l'opportunité de bénéficier, toute la journée, de 1000 DA d'appels vers Ooredoo et de 500 Mo de connexion à Facebook au tarif exceptionnel de 100 DA. Pour profiter de cette nouvelle promotion, le client n'a qu'à composer le code *151# ou se connecter sur <http://Choof.ooredoo.dz>. Avec sa Promo «Haya ! 100», disponible dans tous les espaces Ooredoo et les points de ventes agréés, répartis à travers tout le territoire national, Ooredoo invite ses clients à profiter pleinement des avantages inédits de son monde «Haya !».

PARC «HABIBAS LAND» D'ORAN Les travaux enregistrent ont un taux d'avancement de 30%

Le projet du parc d'attractions d'Oran «Habibas Land», implanté au boulevard Millenium à l'est du chef-lieu de la wilaya et lancé en avril dernier, enregistre un taux d'avancement de l'ordre de 30%. Le projet, érigé sur une superficie de 15 hectares, a été créé dans le cadre d'un partenariat public-privé, entre l'entreprise de gestion du parc d'attractions de la wilaya d'Oran, et l'entreprise de droit algérien Eurl GAEA China Construction Limited Company, chargée de la réalisation de la plateforme et des différentes structures annexes qui l'accompagnent. Ce projet a pour objectif de créer un site attractif multifonctionnel et de doter la capitale de l'Ouest d'infrastructures modernes visant le renforcement de son statut de ville métropolitaine de la Méditerranée. Lors du lancement de ce projet, nous avons des problèmes avec la SEOR et Sonelgaz, concernant les réseaux d'eau et de gaz sur le site, toutefois ces réserves ont été levées et nous sommes parvenus à



HÔTEL MERCURE 11^e congrès de la SATH

Les travaux 11^e congrès de la Société algérienne de transfusion et d'hémodiologie (SATH), ont débuté hier à l'hôtel Mercure (Alger). Le contrôle de qualité en hémodiologie, la transfusion sanguine, l'immuno-hématologie moléculaire, l'hémoglobine paroxysmique nocturne (HPN) ainsi que d'autres thèmes sont au menu de ce 11^e congrès dont les travaux se poursuivront aujourd'hui.



LE 30 NOVEMBRE À CONSTANTINE 5^e congrès national du club de cardiologues



Le club de cardiologues de la wilaya de Constantine tiendra son 5^e congrès national entre le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2017 à la salle Ahmed Bey. Parmi les thèmes qui seront débattus lors de cette rencontre scientifique qui regroupera plusieurs opérateurs nationaux et internationaux, l'hypertension artérielle, l'insuffisance rénale, la rythmologie, la coronaropathie, la cardiologie interventionnelle et la chirurgie cardiaque vasculaire.

Le Président Bouteflika préside une réunion du Conseil des ministres



Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à présidé hier à Alger une réunion du Conseil des ministres.

Plusieurs points sont inscrits à l'ordre du jour, notamment la révision de la loi de 2009 relative à la protection du consommateur et la répression des fraudes, la refonte du système d'apprentissage et la modernisation de la gestion des activités commerciales.

ÉLECTIONS LOCALES:

Le Président Bouteflika appelle les Algériens à y participer massivement

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a appelé hier les Algériens à participer massivement au scrutin de jeudi en vue de renouvellement des Assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW).

Les prochaines assemblées locales, a considéré le chef de l'Etat lors du Conseil des ministres qu'il a présidée, seront «un échelon essentiel de la modernisation du service public» et «constitueront sur le terrain, l'outil

de valorisation des ressources publiques au bénéfice des citoyens.

Près de 23.000.000 d'électeurs et électrices sont appelés jeudi aux urnes pour choisir leurs représentants aux assemblées élues.

Quelque 165.000 candidats, représentant une cinquantaine de partis politiques, quatre alliances et des listes indépendantes, sont en lice pour les élections des APC. Sur l'ensemble de ces candidats, 51,5% sont âgés de moins de 40

ans et 18% sont des femmes. Plus de 16.000 autres candidats postulent pour le mandat de membre d'APW, parmi lesquels 48% ont moins de 40 ans et 28% sont des femmes. Un total de 12.457 centres de vote, dont 342 nouveaux centres, 55.866 bureaux de vote, dont 3.111 nouveaux bureaux, sont prévus pour cette nouvelle consultation populaire.

Pour assurer la sécurité des élections, le Haut Commandement de l'Armée nationale populaire (ANP) a

instruit les personnels militaires de prendre les mesures permettant aux citoyens de voter en toute quiétude et sérénité.

Pour sa part, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a mobilisé 180.000 agents de police, dont plus de 50.000 au niveau des centres de vote, alors que la Gendarmerie nationale a mis en place un plan spécial couvrant 7.722 centres de vote, représentant 62% des centres répartis sur le territoire national.

M. Bouteflika instruit le gouvernement d'assurer le paiement des créances des entreprises



Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a appelé hier le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour honorer les créances détenues par les entreprises sur l'Etat.

«Le Chef de l'Etat a instruit le gouvernement de prendre les dispositions appropriées pour assurer, sans délai, le paiement des créances détenues par des entreprises publiques, privées et étrangères ayant fourni à l'Etat des prestations en biens ou en réalisations», indique un communiqué du Conseil des ministres.

Pour rappel, le projet de Loi des finances de 2018, qui sera soumis, la semaine prochaine, au vote de l'Assemblée populaire nationale (APN),

dérivé que cette mesure était saluante pour les entrepreneurs, d'autant que les pouvoirs publics ont prolongé les délais de réalisation en vue d'accorder davantage de temps aux entrepreneurs qui subissent des pressions financières.

Pour sa part, le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, Abdelwahid Temmar, avait affirmé, il y a quelques mois, lors d'une réunion avec les représentants des organisations d'entrepreneurs, qu'un travail était en cours pour améliorer le cadre organisationnel relatif au paiement des créances des entrepreneurs pour éviter les retards, ajoutant que des instructions ont été données dans ce contexte à la Caisse nationale du logement

prévoit dans son budget d'équipement de 400 milliards DA pour le remboursement des entreprises algériennes et étrangères qui détiennent des créances sur l'Etat et ses démembrés.

Ace propos, le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, avait considéré que cette mesure était saluante pour les entrepreneurs, d'autant que les pouvoirs publics ont prolongé les délais de réalisation en vue d'accorder davantage de temps aux entrepreneurs qui subissent des pressions financières.

Pour sa part, le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, Abdelwahid Temmar, avait affirmé, il y a quelques mois, lors d'une réunion avec les représentants des organisations d'entrepreneurs, qu'un travail était en cours pour améliorer le cadre organisationnel relatif au paiement des créances des entrepreneurs pour éviter les retards, ajoutant que des instructions ont été données dans ce contexte à la Caisse nationale du logement

(CNL).

Dans le secteur de l'habitat, le gouvernement avait annoncé en mai dernier que près de 60 milliards de dinars seraient payés au titres des redevances dues aux maîtres d'oeuvre en charge des projets de réalisation de logements.

Ainsi, la CNL avait débouqué 74,6 milliards de dinars au profit des entrepreneurs et maîtres d'oeuvre chargés de la réalisation des projets de logement dans les formules Location-vente (AADL) et logements publics locatifs (LPL-social). Un montant de 14,78 milliards de dinars avait été débouqué au profit des maîtres d'oeuvre chargés de la réalisation de logements AADL et 59,82 milliards de dinars au profit des maîtres d'oeuvre chargés de la réalisation des projets de logements LPL (social). Ce secteur bénéficie d'une allocation budgétaire jusqu'à la fin de l'année 2017 d'une valeur de 125 milliards DA. A cela s'ajoute à l'enveloppe financière consommée durant le premier semestre 2017 estimée à plus de 241 milliards de DA. La loi des finances de 2018 prévoit un budget d'équipement pour le secteur de l'habitat de 141,9 milliards de dinars, et ce, outre un montant de 78,41 milliards de dinars au titre du compte d'affectation spéciale.

CONSEIL DES MINISTRES: Adoption d'un projet de loi sur les activités commerciales

Un projet de loi modifiant et complétant la loi de 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales a été adopté par le Conseil des ministres réuni hier sous la présidence du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Cette révision a pour but de promouvoir la modernisation de la gestion des activités commerciales ainsi que leur régulation de manière plus efficace au profit des consommateurs.

Présenté par le ministre du Commerce, Mohamed Benmeradi, ce texte propose d'abord un ancrage juridique à l'avènement du portail électronique au niveau de l'administration du commerce, avec le concours des services de la justice.

Ce portail, accompagné de l'utilisation de la signature électronique en la matière, permettra l'accomplissement par voie électronique de nombreuses procédures relatives à la création des entreprises.

En outre, ce projet de loi introduit un assouplissement procédural au profit des candidats à l'exercice d'une activité ou d'une profession réglementée.

Ce faisant, la délivrance du registre du commerce se fera préalablement à l'obtention des différentes autorisations requises auprès des autres administrations compétentes.

D'autre part, cette révision de la loi en vigueur permettra d'améliorer le service commercial au profit du consommateur, notamment en relation avec les fermetures annuelles des entreprises pour raison technique ou pour congé annuel, question pour laquelle sont prévues des obligations et, le cas échéant, des sanctions pour défaut de permanence et de garantie de continuité du service.

Après l'approbation de ce texte et celui relatif à la protection du consommateur et à la répression des fraudes lors de ce Conseil des ministres, M. Bouteflika a invité l'administration chargée du commerce ainsi que les autorités locales et les services de sécurité à unir leurs efforts dans la lutte contre toutes les formes des fraudes économiques et commerciales qui portent atteinte non seulement à la santé et au pouvoir d'achat des consommateurs mais aussi à l'épanouissement d'une activité économique saine, respectueuse des lois et des règles de la concurrence loyale.

Le Chef de l'Etat a également demandé à la justice d'accompagner la lutte contre les fraudes économiques et commerciales par «une application rigoureuse et dissuasive de la loi».

Par ailleurs, le Président de la République a salué l'avancée dans la modernisation des procédures de l'administration du commerce et a pris note également du lancement par le gouvernement d'un chantier pour l'accélération de la numérisation et de la modernisation du service public.

Dans ce sens, le président Bouteflika a instruit le gouvernement de conduire cette action avec dynamisme et harmonie pour en faire bénéficier pleinement les citoyens, ainsi que le fonctionnement des services de l'Etat dans une plus grande célérité et une transparence accrue. Pour rappel, un projet de loi relatif au commerce électronique avait été adopté en octobre dernier par un Conseil des ministres.

Ce texte vise à donner une assise légale à cette activité, qui est déjà apparue en Algérie, et à instaurer autour de cette activité un climat de confiance propre à son extension.

Concernant le registre du commerce électronique (RCE), il a été mis en place en mars 2014. Le nombre global des opérateurs détenteurs du RCE avait atteint près de 637.000 à fin juin dernier avec plus de 550.000 activant sous le statut de personnes physiques et plus de 86.000 exerçant sous le statut de personnes morales (sociétés).

A travers ces dispositifs, il s'agit de développer l'économie numérique dans le pays et d'offrir une protection aux consommateurs.

APS

AUTOROUTE EST-OUEST: Approbation d'un marché gré à gré simple pour le tronçon de Dréan

Le Président de la république, Abdelaziz Bouteflika, a approuvé la conclusion d'un marché gré à gré simple entre l'Agence algérienne des autoroutes (AAA) et la société chinoise CITIC pour la finalisation du dernier segment de 84 km de l'autoroute Est-Ouest entre la localité de Dréan (wilaya d'El Tarf) et la frontière avec la Tunisie, a indiqué hier le communiqué du Conseil des ministres.

Dans ce cadre, M. Bouteflika a instruit le gouvernement pour que la réalisation du tronçon se concrétise dans les meilleurs délais, précise le communiqué. Pour rappel, le coup d'envoi des travaux de ce tronçon, à l'arrêt depuis 2012, a été lancé il y a une semaine.

Selon le ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane, le parachèvement de ce chantier, traversant huit communes d'El Tarf, dont le Lac des oiseaux, Beshes et Ain Lassel, interviendra au début de l'année 2019, et a nécessité la mobilisation d'un investissement public de l'ordre de 84 milliards de dinars.

Ce chantier devra générer 6.000 postes d'emplois directs et indirects dans diverses disciplines des travaux publics, et permettra d'insuffler une nouvelle dynamique à la région et fera d'El Tarf une région de transit par excellence.

Approbation d'un avenant à un contrat entre Sonatrach et des compagnies étrangères

Un décret présidentiel portant approbation d'un avenant à un contrat liant Sonatrach et Alnafi à trois sociétés énergétiques étrangères a été adopté hier par le Conseil des ministres réuni sous la présidence du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Ce contrat avait été signé le 17 janvier 2010 entre Alnafi, Sonatrach et les sociétés Enel (Italie), Repsol (Espagne) et GDF Suez (France) pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «sud-est Illizi, blocs 232 et 241». L'avenant en l'objet consiste au transfert à titre gracieux au profit de Sonatrach des parts détenues par les sociétés étrangères Enel et GDF Suez sur ce champ du sud-est Illizi.

En vertu de cet avenant, Sonatrach détendra 64,5% des parts sur ce champ alors que la société espagnole Repsol en possèdera 35,5%.

APPRENTISSAGE:

Adoption d'un avant-projet de loi pour faciliter l'insertion de jeunes au marché du travail

L'avant-projet de loi relative à l'apprentissage, adopté mercredi lors d'un Conseil des ministres, présidé par M. Abdelaziz Bouteflika, président de la République, a pour objectif principal de refondre et d'adapter le système de formation professionnelle aux besoins de l'économie nationale et de faciliter l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi dans le monde du travail.

L'Algérie possède un dispositif de formation et d'enseignement professionnels en mesure de prendre en charge 600.000 stagiaires chaque année, souligne le communiqué du Conseil des ministres, précisant que ce dispositif est notamment encadré par une législation qui a déjà subi plusieurs amendements, et qu'il s'avère utile de refondre totalement en tenant compte de la Constitution révisée qui dispose que l'Etat œuvre à la promotion de l'apprentissage, orientation déjà prise en charge dans le programme du secteur pour la période en cours.

Le projet de loi qui accorde une place centrale à l'apprentissage propose une démarche qui s'adapte aux besoins de l'économie nationale et qui associe largement les entreprises et les employeurs.

Ainsi, il est prévu l'implication des employeurs dans la définition des besoins en matière de formation et d'apprentissage, ainsi que l'ouverture de toutes les entreprises présentes dans le pays, à l'accueil des apprentis. L'enca-



drement de l'apprentissage sera assuré par les pouvoirs publics, y compris avec la création d'un corps d'inspecteurs dédiés.

Le projet de loi prévoit également des encouragements aux apprentis à travers le versement d'un préalaire et la garantie de leurs droits sur les brevets de leurs inventions éventuelles. Enfin, un dispositif de conciliation est prévu pour statuer sur les éventuels litiges lors de l'exécution des contrats d'apprentissage.

Intervenant à l'issue de l'approbation de ce projet de loi, Monsieur le président de la République en a salué l'avènement, et appelé l'ensemble des secteurs d'activités et notamment les opérateurs économiques, à s'associer pour la promotion d'une formation et d'un apprentissage professionnels de plus en plus performants, au service d'une économie nationale plus compétitive.

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mohamed Mebarki, avait indiqué à maintes reprises que l'apprentissage demeure un 'objectif capital' pour le système national de la formation professionnelle dans la mesure où il est considéré le mieux adapté aux besoins de l'économie nationale en matière de main d'œuvre qualifiée, à même de faciliter l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi dans le monde

du travail, notamment les diplômés du secteur, d'où la nécessité, selon le ministre, d'accorder plus d'importance à l'apprentissage.

Dans ce contexte, il avait qualifié l'apprentissage de 'socle' sur lequel est basée l'ouverture de la formation d'une manière plus large sur l'économie nationale et ce, par l'élargissement et le renforcement du partenariat avec les différents secteurs d'activités, l'objectif étant d'identifier les spécialités et les programmes de formation adaptés aux besoins du développement économique et social.

Evoquant les spécificités de l'apprentissage, le ministre avait mis l'accent sur ce mode de formation, dispensé à hauteur de 80% au sein des entreprises économiques et à 20% dans les établissements de formation, faisant remarquer que cette formule a été prônée dans plusieurs pays développés.

Il a ainsi précisé que plus de 60% des personnes ayant suivi une formation par apprentissage ont été recrutées par les entreprises au sein desquelles elles ont été formées, d'où l'importance dévolue à ce mode de formation.

En outre, la durée du stage pratique effectuée dans les entreprises économiques permet à l'apprenti d'acquérir les rudiments nécessaires à l'exercice de son métier. A ce titre, le ministre a invité les

jeunes à opter pour ce mode qui permet au secteur de la formation professionnelle de participer pleinement au développement économique.

À la rentrée de février 2017, la formation par apprentissage avait enregistré 58,60% du nombre total des inscrits à une formation dite 'diplômante', l'objectif étant de dépasser le taux de 60% des inscrits pour 2018-2019, avait rappelé M. Mebarki.

Pour le ministre, le partenariat avec le secteur économique est un 'principe fondamental' de la politique nationale de formation en ce qu'il est un 'vecteur de l'amélioration de la qualité de la formation', soulignant à ce titre 'l'importance' de la mise en place de centres d'excellence dans certaines filières stratégiques comme la mécanique, l'utilisation de l'énergie solaire et l'électronique.

Compte tenu de l'importance que revêt ce mode de formation, un intérêt particulier lui est accordé par les Pouvoirs publics, le nombre d'inscrits dans l'apprentissage ayant connu une augmentation significative de l'ordre de 20% entre 2004 et 2013.

Ce mode de formation est régi par un dispositif réglementaire et législatif, à la faveur de la promulgation de plusieurs textes de loi, notamment la loi 07-81 du 27 juin 1981, relative à l'apprentissage.

Cette loi a subi plusieurs amendements, notamment depuis l'année 2000 pour adapter aux exigences et aux besoins du développement et de l'économie ainsi qu'aux mutations enregistrées dans le marché de l'emploi.

La formation par apprentissage est ouverte à tous les jeunes filles et garçons âgés entre 15 à 35 ans.

De nouvelles mesures pour renforcer la protection du consommateur et la répression des fraudes

Le Conseil des ministres, réuni hier sous la présidence du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adopté un projet de loi portant amendement de la loi de 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.

Présenté par le ministre du Commerce, Mohamed Benmeradi, ce projet législatif vise à palier aux insuffisances de la loi en vigueur apparues après une dizaine d'années de sa mise en œuvre.

Ainsi, il est proposé d'enrichir la loi de 2009 notamment en matière de spécifications de conformité, de modalités du service après-vente et de mesures conservatoires pour des produits suspectés de contrefaçon.

Les nouvelles dispositions de ce projet de loi portent également sur la clarification du régime de l'admission temporaire notamment au niveau des établissements spécialisés et des zones sous douanes, et l'adaptation du régime de sanctions prévues pour la protection des consommateurs et la répression des fraudes.

Pour rappel, le Plan d'action du gouvernement prévoit d'intensifier les actions de contrôle afin d'instaurer la transparence et de lutter contre les pratiques commerciales déloyales.

Ainsi, des actions d'encouragement et de facilitation sont menées en vue d'insérer le secteur informel dans l'espace formel, afin d'établir une plus grande transparence dans l'activité économique et commerciale.

En matière de régulation du marché, le gouvernement compte poursuivre ses efforts à travers le développement du circuit de la grande distribution et des infrastructures commerciales et la poursuite des opérations d'éradication des marchés informels.

C'est dans ce sens que le ministère de l'Intérieur et des collectivités locales avait lancé en août 2012, en collaboration avec le ministère du Commerce, une large opération d'éradication des marchés informels.

Ainsi, une enveloppe de 12 milliards de DA a été dédiée à la réalisation de 784 marchés de proximité relevant du ministère de l'Intérieur et des collectivités locales.

Dans ce sillage, le gouvernement prévoit aussi d'achever le programme de réalisation de huit (8) marchés de gros de fruits et légumes à vocation nationale et régionale et d'encourager le secteur privé à participer à la réalisation de cette catégorie de marchés.

Cependant, le nombre de marchés informels qui restent encore à éradiquer est de plus de 400 sur les 1.453 marchés recensés en 2012, alors que le nombre de marchés informels réapparus après leur éradication est de plus de 200.

Sur les 50.677 intervenants informels qui avaient dans ces marchés, plus de 21.000 ont été réinsérés dans le circuit commercial légal, soit 42%.

En parallèle, de nombreuses mesures destinées à la résorption de ce commerce illégal ont été prises dont la réalisation de centaines de projets de marchés de proximité et de marchés couverts.

Sur les 784 marchés de proximité prévus, plus de 600 ont été réceptionnés tandis que vingt (20) ont été annulés.

Concernant le programme de réalisation de 291 marchés couverts, initié par le ministère du Commerce pour un montant de dix (10) milliards de DA, seulement 20 ont été réceptionnés alors que sept (7) ont été annulés.

Par ailleurs, pour ce qui est des pratiques commerciales déloyales, rien qu'en 2016, le chiffre d'affaires dissimulé de transactions commerciales sans factures, mises au

jour par les services de contrôle du ministère du Commerce, avait atteint près de 60 milliards de dinars, tandis que sur le 1er semestre 2017, il a atteint 69 milliards de DA.

Néanmoins, les contraintes inhérentes à l'activité de contrôle persistent tels le manque de formations spécialisées des agents de contrôle en matière de techniques d'investigation, de procédures de contrôle sur le marché et au niveau des frontières, l'insuffisance de la prise en charge des enquêtes (absence de propositions de mesures, non respect de la méthodologie arrêtée, non respect des délais de transmission des résultats...).

Il s'agit aussi de l'insuffisance de l'encadrement des agents de contrôle, qui se traduit parfois par la mauvaise qualification des infractions, la réticence des agents de contrôle à appliquer et à proposer, en sus des poursuites judiciaires, les mesures conservatoires qui s'imposent (fermeture, saisie, retrait du produit...), la mauvaise orientation de l'action du contrôle, qui doit aussi être dirigée, en amont, vers les producteurs et les importateurs, l'insuffisance de moyens matériels et analytiques, l'absence de coordination intersectorielle dans le cadre des brigades mixtes (santé, agriculture, métrologie légale).

Ce qui appelle à un confortement des capacités des agents de contrôle par des formations spécialisées et continues, à la consolidation de l'encadrement de ces derniers et au renforcement des capacités d'analyses des laboratoires de la répression des fraudes à travers, notamment, la mise en service du laboratoire national d'essais (LNE) qui, une fois opérationnel, devra renforcer le contrôle des produits industriels.

Communiqué du Conseil des ministres (INTEGRAL)

Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika a présidé, hier à Alger, une réunion du Conseil des ministres. Voici le texte intégral du communiqué de cette réunion: «Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, a présidé une réunion du Conseil des ministres, ce mercredi 22 novembre 2017, correspondant au 3 Rabi' El Aouel 1439.

Le Conseil des ministres a entamé ses travaux par l'examen et l'adoption du projet de Loi relative à l'apprentissage, présenté par M. le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels.

L'Algérie possède un dispositif de formation et d'enseignement professionnels en mesure de prendre en charge 600.000 stagiaires chaque année.

Ce dispositif est notamment encadré par une législation qui a déjà subi plusieurs amendements, et qu'il s'avère utile de refondre totalement en tenant compte de la Constitution révisée qui dispose que l'Etat suive à la promotion de l'apprentissage, orientation déjà prise en charge dans le programme du secteur pour la période en cours.

Le projet de loi qui accorde une place centrale à l'apprentissage propose une démarche qui s'adapte aux besoins de l'économie nationale et qui associe largement les entreprises et les employeurs.

Ainsi, il est prévu l'implication des employeurs dans la définition des besoins en matière de formation et d'apprentissage, ainsi que l'ouverture de toutes les entreprises présentes dans le pays, à l'accueil des apprentis.

L'encadrement de l'apprentissage sera assuré par les pouvoirs publics, y compris avec la création d'un corps d'inspecteurs dédiés.

Le projet de loi prévoit également des encouragements aux apprentis à travers le versement d'un présalaire et la garantie de leurs droits sur les brevets de leurs inventions éventuelles.

Enfin, un dispositif de conciliation est prévu pour statuer sur les éventuels litiges lors de l'exécution des contrats d'apprentissage.

Intervenant à l'issue de l'approbation de ce projet de loi, Monsieur le président de la République en a salué l'avènement, et appelé l'ensemble des secteurs d'activités et notamment les opérateurs économiques, à s'associer pour la promotion d'une formation et d'un apprentissage professionnels de plus en plus performants, au service d'une économie nationale plus compétitive.

Le Conseil des ministres a également examiné et adopté un projet de loi modifiant et complétant la loi du 4 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, présenté par M. le ministre du Commerce.

Cette révision a pour but de promouvoir la modernisation de la ges-



tion des activités commerciales ainsi que leur régulation de manière plus efficace, au profit des consommateurs.

A ce titre, le projet de loi propose d'abord un ancrage juridique à l'avènement du portail électronique au niveau de l'administration du commerce, avec le concours des services de la Justice.

Ce portail, accompagné de l'utilisation de la signature électronique en la matière, permettra l'accomplissement par voie électronique de nombreuses procédures relatives à la création des entreprises.

En second lieu, le projet de loi introduit un assouplissement procédural au profit des candidats à l'exercice d'une activité ou d'une profession réglementée.

Ce faisant, la délivrance du registre du commerce se fera préalablement à l'obtention des différentes autorisations requises auprès des autres administrations compétentes.

En troisième lieu, la révision de la loi sur les conditions d'exercice des activités commerciales, permet d'améliorer le service commercial au profit du consommateur, notamment en relation avec les fermetures annuelles des entreprises pour raison technique ou pour congé annuel, question pour laquelle sont prévues des obligations, et le cas échéant des sanctions pour défaut de permanence et de garantie de continuité du service.

Le Conseil des ministres a poursuivi ses travaux avec l'examen et l'adoption d'un projet de loi portant amendement de la Loi de 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes, qui a été présenté par M. le ministre du Commerce.

Cette révision a pour but de palier aux insuffisances de ladite législation apparues après dix années de mise en œuvre.

A ce titre, il est notamment proposé d'enrichir cette législation, notamment en matière (i) de spécifications de conformité, (ii) de modalités du service après-vente, (iii) de mesures

conservatoires pour des produits suspectés de contrefaçon, (iv) de clarifications de régime de l'admission temporaire notamment au niveau des établissements spécialisés et des zones sous douanes, (v) et enfin d'adaptation du régime de sanctions prévues pour la protection des consommateurs et la répression des fraudes.

Après l'approbation de ces deux textes, le Président Abdelaziz Bouteflika, a invité l'administration chargée du commerce, mais aussi les autorités locales et les services de sécurité à unir leurs efforts dans la lutte contre toutes les formes de fraudes économiques et commerciales qui portent atteinte à la santé et au pouvoir d'achat des consommateurs, et qui portent atteinte également à l'épanouissement d'une activité économique saine, respectueuse des lois et des règles de la concurrence loyale.

Le chef de l'Etat a également demandé à la justice d'accompagner la lutte contre les fraudes économiques et commerciales d'une application rigoureuse et dissuasive de la loi.

Dans le même temps, le président de la République a salué l'avancée dans la modernisation des procédures de l'administration du commerce, et a pris note également du lancement par le Gouvernement d'un chantier pour l'accélération de la numérisation et de la modernisation du service public.

A ce titre, le Président Abdelaziz Bouteflika a instruit le Gouvernement de conduire cette action avec dynamisme et harmonie pour en faire bénéficier pleinement les citoyens, ainsi que le fonctionnement des services de l'Etat, dans une plus grande célérité et une transparence accrue.

En outre, le Conseil des ministres, a examiné et adopté un décret présidentiel portant approbation d'un avenant au contrat du 17 janvier 2010 conclu entre ALNAFT, SONATRACH, ainsi que les sociétés étrangères ENEL, REPSOL et GDF SUEZ, pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «sud-est Illizi, blocs 232 et

241.a». L'avenant en l'objet consiste au transfert à titre gracieux au profit de SONATRACH des parts détenues par les sociétés étrangères ENEL et GDF SUEZ sur le champ sus cité.

Ce faisant, la compagnie nationale détiendra 64,5% des parts sur ce champ alors que la société REPSOL en possèdera 35,5%.

Par ailleurs le président de la République a approuvé la conclusion d'un marché en gré à gré simple entre l'Agence «Algérienne des Autoroutes» et la société chinoise «CITIC» pour la finalisation du dernier segment de 84 km de l'autoroute Est-Ouest entre la localité de Dréan et la frontière avec la Tunisie.

Dans ce cadre le président de la République a instruit le Gouvernement pour que la réalisation du tronçon se concrétise dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le chef de l'Etat a instruit le Gouvernement de prendre les dispositions appropriées pour assurer sans délai, le paiement des créances détenues par des entreprises publiques, privées et étrangères, ayant fourni à l'Etat des prestations en biens ou en réalisations.

Le Conseil des ministres a, par la suite, examiné et adopté des décisions individuelles de nominations et de fins de fonction à des fonctions supérieures de l'Etat.

Enfin, le président de la République a saisi cette réunion du Conseil des ministres pour inviter les citoyens et les citoyennes à participer massivement aux élections de ce jeudi en vue de renouvellement des Assemblées populaires communales et de wilayas.

Le chef de l'Etat a également rappelé que les assemblées locales qui seront élues pour les cinq prochaines années, constitueront sur le terrain, l'outil de valorisation des ressources publiques au bénéfice des citoyens, et seront également un échelon essentiel de la modernisation du service public à laquelle le pays est attaché au bénéfice des usagers et de l'Etat.

ÉLECTIONS LOCALES

ÉLECTIONS LOCALES
AU SUD :Début du vote
dans les bureaux où
le scrutin est avancé
de 24 heures

Les électeurs ont commencé hier à voter pour le renouvellement des assemblées populaires locales, communales (APC) et de wilaya (APW), dans les bureaux itinérants retenus pour les régions éparses du Sud où le scrutin a été avancé de 24 heures réglementairement.

Les directions de la réglementation et des affaires générales (DRAG) des wilayas de Laghouat, Adrar et El-Oued, ont mis en place les moyens humains et matériels nécessaires pour permettre aux électeurs et électrices portés sur les listes de ces bureaux itinérants d'accomplir leur devoir dans de bonnes conditions.

Dans la wilaya de Laghouat, les premiers électeurs ont commencé à affluer vers les neuf bureaux itinérants (totalisant 3.929 électeurs) répartis à travers cinq communes, à savoir Guellet Sidi Saad (3 bureaux), Hassi-R'mel et Sidi-Makhlouf (2 chacune), et Oued-Mzi et El-Beidha (1 chacune), afin d'élire leurs représentants aux assemblées locales.

Les populations nomades et rurales votent également à travers les 31 bureaux itinérants prévus par l'administration pour sillonner 14 communes au Nord et Sud de la wilaya d'Adrar, à la rencontre des 16.853 électeurs, dont 8.045 électrices, portés sur leurs listes.

Le wali d'Adrar, Hamou Bakkoucha, a indiqué, lors du départ des équipes chargées de l'encadrement des bureaux itinérants où le vote est avancé de 24 heures, que l'opération électorale de déroule dans des conditions "normales" à travers l'ensemble des bureaux itinérants de la wilaya.

Dans la wilaya d'El-Oued, douze (12) bureaux itinérants concernés par l'avancement du scrutin de 24 heures réglementairement, ont commencé à accueillir leurs électeurs parmi les populations nomades et rurales, notamment dans les communes de Miyeh-Ouensa, Oued El-Allenda et Guemmar, pour élire leurs prochains représentants aux APC-APW.

Les opérations de vote se poursuivent aussi dans les bureaux itinérants où le vote a été avancé réglementairement de 48 et 72 heures, dans les wilayas du grand Sud, notamment celles de Tindouf, Bechar, Illizi, Tamanrasset et Ouargla).

L'étendue des territoires des wilayas du Sud, dont beaucoup de zones sont éloignées et se trouvent à des centaines de kilomètres des sièges de leur commune de rattachement, a contraint l'administration à mettre en place ces bureaux pour aller à la rencontre des électeurs, souvent des populations nomades en fréquentes transhumances.

Les walis de 10 wilayas du pays ont été autorisés à avancer la date d'ouverture du scrutin relatif à l'élection des membres des Assemblées populaires communales et de wilayas (APC-APW), indique un arrêté ministériel, signé par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui, paru au Journal officiel N 64.

Elles sont autorisées à avancer de soixante-douze (72) heures au maximum, la date d'ouverture du scrutin pour l'élection des membres des APC-APW, selon l'arrêté ministériel.

Elections aujourd'hui des assemblées des
1.541 communes et des 48 wilayas du pays

Les élections des 1.541 Assemblées populaires communales et 48 Assemblées populaires de wilaya (APC/APW) du pays se tiennent ce jour, après une campagne électorale de trois semaines centrée sur le renforcement des prérogatives de l' élu pour une meilleure prise en charge des préoccupations du citoyen et une dynamisation du développement local.

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui, a indiqué, à la veille de ce rendez-vous national, que son département «est totalement prêt» pour cette consultation, relevant que certains bureaux itinérants ont déjà commencé à se mettre en place pour permettre aux citoyens vivant dans les zones isolées d'accomplir leur devoir électoral.

Près de 23.000.000 d'électeurs et électrices sont appelés aux urnes pour choisir leurs représentants aux assemblées élues.

Selon la révision annuel des listes électorales (du 1 au 31 octobre), le corps électoral s'élève à 22.878.056, «un chiffre provisoire en attendant sa consolidation commune par commune».

Quelque 165.000 candidats, représentant une cinquantaine de partis politiques, quatre alliances et des groupes d'indépendants, sont en lice pour les élections des APC.

Sur l'ensemble de ces candidats, 51,5% sont âgés de moins de 40 ans et 18% sont des candidates.

Plus de 16.000 autres candidats postulent pour le mandat de membre d'APW, parmi lesquels 48% ont moins de 40 ans et 28% sont des femmes.

Un total de 12.457 centres de vote, dont 342 nouveaux centres, 55.866 bureaux de vote, dont 3.111 nouveaux bureaux, sont prévus pour cette consultation.

Pour assurer la sécurité des élections, le Haut Commandement de l'Armée nationale populaire (ANP) a instruit les personnels militaires de prendre les mesures permettant aux citoyens de voter en toute quiétude et sérénité.

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a, dans ce cadre, mobilisé 180.000 agents de police, dont plus de 50.000 au niveau des centres de vote, alors que la Gendarmerie nationale a mis en place un plan spécial couvrant 7.722 centres de vote, représentant 62% des centres répartis sur le territoire national. Pour faciliter l'acte citoyen de voter, une autorisation spéciale d'absence rémunérée sera accordée le jour du scrutin à l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus. Sur la participation attendue le jour du scrutin, M. Bedoui s'est montré optimiste, relevant que les spécificités des élections locales, le travail de proximité accompli et les préoccupations citoyennes évoquées à cette occasion, feront que le citoyen se sentira plus concerné par le vote.



Le parti du Front de libération nationale (FLN, 1er force politique, avec 161 siège à l'Assemblée populaire nationale), et qui a présenté des listes de candidats pour toutes les circonscriptions électorales n'a pas caché son ambition de remporter la majorité des APC et APW.

Le Rassemblement national démocratique (RND, 2ème force politique à l'APN avec 100 sièges), entend confirmer lors de ces élections la progression enregistrée aux législatives du 4 mai, au cours desquelles il avait engrangé une trentaine de sièges supplémentaires par rapport à la précédente législature.

Le Mouvement de la société de la paix (MSP, 3ème à l'APN avec 34 sièges) aspire lui aussi à consolider son assise au niveau local. Le président de la Haute Instance indépendante de surveillance des élections (HIISE), Abdelwahab Derbal, a indiqué que la campagne électorale s'était déroulée dans de «bonnes conditions» et avait

enregistré «très peu de dépassements».

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a affirmé, elle aussi, que la campagne s'était déroulée dans des «conditions régulières», observant qu'«aucune plainte n'a été enregistrée».

La décentralisation dans la prise de décision dans la gestion des collectivités locales et l'élargissement des prérogatives des élus, pour insuffler une dynamique plus soutenue au développement, se sont imposés comme des questions centrales qui ont cristallisé un réel consensus entre les parties.

Plusieurs projets de loi
pour promouvoir le rôle
des collectivités locales

Le ministre de l'Intérieur a annoncé dimanche dernier que le projet de loi portant révision du code communal et de wilaya sera adopté avant la fin du premier semestre 2018, précisant que le processus de réforme engagé par le secteur «entame sa dernière phase». Un autre projet de loi relatif à la fiscalité des collectivités locales est, également, en préparation pour permettre une décentralisation fiscale, à même de doter ces collectivités davantage de moyens, dans une conjoncture marquée par la contraction des ressources financières. D'autre part, un projet de loi sur la promotion de la démocratie participative, venant en application de dispositions introduites par la dernière révision constitutionnelle, sera prochainement soumis au Parlement.

Le texte contiendra de nou-

veaux mécanismes pour inciter les citoyens à participer à la gestion des affaires locales au niveau des communes et des wilayas.

Le Conseil des ministres, réuni le 4 octobre dernier, avait annoncé la décision de consentir un «effort plus soutenu» en direction du développement local. Dans ce cadre, le gouvernement a arrêté une batterie de mesures, dont le dégel de tous les projets de développement. Le projet de loi de finances 2018 prévoit, au chapitre des dépenses publiques, plus de 250 milliards DA destinés directement au développement local. Les élections des APC et APW, qui interviennent après le scrutin législatif du 4 mai dernier, permettront de parachever le processus de représentation démocratique au sein des institutions élues, dans le cadre des dispositions contenues dans la Constitution révisée en 2016, à savoir les nouvelles garanties du code électoral et la HIISE. La loi organique relative au régime électoral, adoptée par le Parlement en 2016, garantit aux partis politiques le droit de se faire représenter aussi bien dans les bureaux de vote qu'au niveau des commissions électorales communales et de wilaya.

Leurs représentants peuvent également assister au dépouillement des bulletins de vote et consigner leurs observations sur le procès-verbal de dépouillement, dont ils reçoivent une copie.

La HIISE, qui jouit de larges prérogatives, veille, de son côté, à la probité et à la transparence du processus électoral dans toutes ses étapes.

SELON UN COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DES
COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Des dispositifs «particuliers» durant la période
du 22 au 24 novembre

Afin d'assurer un «bon déroulement» des élections locales prévues ce jour, des dispositifs «particuliers» ont été pris durant la période allant du 22 novembre à (00h00) au 24 novembre à six heures (6h00) du matin dans l'ensemble des communes du territoire national, a indiqué hier le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire dans un communiqué.

«Dans le cadre de l'organisation des

élections locales du jeudi 23 novembre 2017 et afin d'assurer un bon déroulement de ces élections, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire informe que des dispositifs particuliers ont été pris durant la période allant du 22 novembre à zéro heure (00h00) au 24 novembre 2017 à six heures (6h00) du matin à travers le territoire national», précise la même source. Ces dispositifs concernent «le report de toutes les manifestations spor-

tives et/ou culturelles et l'interdiction de la circulation de tous les véhicules de transport de marchandises (agréats, sable, et ses dérivés et tous les autres matériaux de construction...) ainsi que les citernes de carburants».

Il s'agit également de l'interdiction de transport de marchandises par voie ferroviaire et la fermeture des marchés hebdomadaires, toutes catégories confondues», ajoute la même source.

COMMUNICATION

Kaouane : «Plus de 700 journalistes accrédités pour la couverture des élections locales»

Plus de 700 journalistes, dont 36 correspondants de médias étrangers, ont été accrédités pour assurer la couverture des élections locales aujourd'hui, a indiqué hier à Alger, le ministre de la Communication, Djamel Kaouane.

"Nous avons un peu plus de 700 journalistes accrédités (caméramans et photographes compris), dont 36 correspondants de médias étrangers", pour assurer la couverture de cet événement, a assuré M. Kaouane à la presse, en marge d'une visite au Centre international de presse (CIP).

Il a affirmé que le dispositif technique, matériel et humain était "au complet", ajoutant que la presse sera à "la hauteur" de cet événement car "nous reconnaissons son professionnalisme".

"Je suis satisfait de la couverture de la campagne de ces locales", s'est-il réjoui.

Jeudi se tiendra le vote pour les élections des Assemblées populaires communales et de wilaya (APC/APW), après une campagne électorale de 22 jours qui s'est achevée dimanche.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Hadjar : «La poursuite des études en Master pour les diplômés de l'ENS ne pose aucun problème»

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar a affirmé, lundi, que la poursuite des études en post-graduation (Master) par les étudiants issus des Ecoles normales supérieures (ENS) "ne pose aucun problème", relevant que "le recrutement des diplômés de ces Ecoles obéit aux besoins du secteur de l'Education nationale".

Dans une déclaration à la presse en marge de la mise en place d'une commission permanente intersectorielle avec l'Education nationale pour la coordination des politiques, programmes et projets communs, M. Tahar a précisé qu'il "n'y avait aucun problème à ce que les étudiants issus de l'ENS poursuivent leurs études en post-graduation (Master)".

Les étudiants issus de l'ENS ont enclenché, au cours des derniers jours, des mouvements de protestation pour réclamer leur droit à la poursuite des études supérieures dans leurs spécialités et leur recrutement dans leurs wilayas de résidence, s'estimant prioritaires en matière



de recrutement dans le secteur de l'Education nationale.

M. Hadjar a indiqué que son secteur "prenait en charge toutes les demandes des diplômés de l'ENS en matière d'ouverture de spécialités en Master, et ce, sans exception, que ce soit des revendications d'ordre professionnel ou académique". Pour ce qui est de la contractualisation des diplômés de l'ENS avec le ministère de l'Education nationale et de leur revendication de travailler dans leur wilaya de résidence, le ministre a expliqué que "certaines spécialités sont ouvertes dans des wilayas mais non dans d'autres", affirmant que "le principe en matière de recrutement obéit

aux besoins du secteur de l'Education nationale".

A ce propos, le ministre a précisé que le département de l'Education s'efforce à rapprocher les nouveaux enseignants de leur lieux résidences, ajoutant que l'Education nationale permet le transfert après 3 années de service. Sur un total de 5552 diplômés de l'ENS, 248 seulement, soit 4,4%, n'ont pas bénéficié d'un recrutement dans le secteur de l'Education entre 2014 et 2017, a indiqué le ministre. Une commission "permanente" entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur a été installée ce jour au terme

de 4 rencontres intersectorielles portant sur les Ecoles normales supérieures.

Cette commission vise à faire des ENS des pôles d'excellence pour parvenir à une école de qualité. Pour la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrat cette commission aura à faire un diagnostic et à arrêter les stratégies de recrutement jusqu'en 2025, en fonction des du niveau, de la matière et de la spécialité.

Concernant la Recherche scientifique, le ministre a affirmé que cette Commission pourra conclure des conventions entre l'Institut nationale de recherche en éducation (INRE) et les centres et laboratoires de recherche dans les universités portant sur des thèmes intéressant le secteur de l'Education et qui "peuvent être mises à profit immédiatement". Les deux parties ont également évoqué la question de l'intégration des élèves aux besoins spécifiques dans les classes "normales" et la formation par les ENS des enseignants de classes préparatoires relevant de l'enseignement primaire.

ÉDUCATION

Le ministère de l'Education nationale annonce le calendrier des examens trimestriels de l'année 2017-2018

Le ministère de l'Education nationale a annoncé mardi le calendrier des examens trimestriels de l'année scolaire 2017-2018 qui se tiendront à compter du 3 décembre 2017 pour le premier trimestre, du 4 au 8 mars 2018 pour le deuxième trimestre et du 9 au 13 mai pour le troisième trimestre.

Selon le calendrier publié par le ministre de l'Education nationale, Nouria Benghabrit sur son compte facebook, les examens du premier trimestre concernant le cycle primaire débuteront dimanche 10 décembre jusqu'au 14 décembre 2017, les examens des cycles moyen et secondaire auront lieu à compter du 3 décembre jusqu'au jeudi 7 décembre alors que ceux du deuxième trimestre se tiendront du 4 au 8 mars 2018, pour les trois cycles (primaire, moyen, secondaire).

Concernant le troisième trimestre, les examens de fin d'année pour le cycle primaire auront lieu mercredi 9 mai 2018 et les corrections collectives débuteront mercredi 16 mai 2018. Les examens de fin

d'année pour les cycles moyen et secondaire se tiendront du 13 au 20 mai 2018 et les corrections collectives débuteront dimanche 20 du même mois. Les examens du troisième et dernier trimestre pour les autres paliers auront lieu à partir de dimanche 10 juin pour la première, deuxième, troisième et quatrième année de l'enseignement primaire et pour la première, deuxième et troisième année du cycle moyen.

Les examens du 3e trimestre pour la première et deuxième année secondaire se tiendront à partir de dimanche 27 mai 2018, alors que les examens de rattrapage auront lieu mercredi 20 juin pour l'ensemble des paliers concernés à savoir la 2e, 3e et 4e année primaire, la 1ère, 2e et 3e année moyenne et la 1ère et 2e année secondaire. Le ministère de l'Education avait annoncé auparavant les dates des examens de fin d'année. Les épreuves du baccalauréat se tiendront du dimanche 03 juin au jeudi 07 juin 2018 et celles du Brevet d'enseignement moyen (BEM) du



lundi 28 au mercredi 30 mai 2018. L'examen de fin de cycle primaire aura lieu mercredi 23 mai 2018. La ministre de l'Education a indiqué que les épreuves de rattrapage auront lieu après la fin des corrections collectives des examens, ajoutant que les élèves concernés en seront avisés.

Les réunions des conseils d'orientation et d'admission en 1ère année et 2e année secondaire auront lieu à partir de mercredi 27 juin 2018.

TRANSPORT AÉRIEN : Premier vol régulier OMRA à partir de Ouargla (Air-Algérie)

Un premier vol régulier Omra à destination des Lieux saints de l'Islam a été effectué hier à partir de l'aéroport Ain El-Beida d'Ouargla vers Djeddah (Arabie Saoudite), a-t-on appris auprès de la direction régionale de la compagnie nationale de transport aérien Air-Algérie.

Composé de 269 passagers, issus des wilayas d'El-Oued, Ouargla et Ghardaïa, ce vol a été programmé à partir de l'escala d'Ouargla pour répondre aux attentes de la population locale portant organisation de vols réguliers vers cette destination, a précisé le DR d'Air-Algérie.

Mohamed Tewfik Bounoua a fait état, à ce titre, de la programmation de cette desserte hebdomadaire, au départ mercredi (09h00) d'Ouargla vers Djeddah, et le retour jeudi (23h30) de Médine vers Ouargla.

Cette nouvelle desserte internationale concernera, outre le transport de personnes pour accomplir le rituel religieux de la Omra, le transport à des fins diverses de voyageurs et de marchandises vers l'Arabie Saoudite, a-t-il ajouté.

Le DR d'Air-Algérie a estimé que cette nouvelle liaison aérienne permettra de développer d'autres activités dans la région, dont celles liées à l'investissement et le tourisme.

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE 3 contrebandiers interceptés à Biskra et El-Oued et un narcotraffiquant arrêté à Tlemcen (MDN)

Trois contrebandiers ont été interceptés mardi à Biskra et El-Oued par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire, alors qu'un narcotraffiquant en possession de 7,79 kg de kif traité a été arrêté à Tlemcen par éléments de la Gendarmerie nationale, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

"Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont intercepté, le 21 novembre 2017, à Biskra et El-Oued (4e Région militaire), trois (3) contrebandiers et saisi trois (3) camions, 132,8 quintaux de tabacs et 3120 unités de différentes boissons, tandis que des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté un (1) narcotraffiquant possession de 7,79 kilogrammes de kif traité", précis la même source.

Par ailleurs, des Garde-côtes "ont intercepté, à Oran, Mostaganem (2e RM), Annaba (5e RM) et Chlef (1e RM) 106 personnes à bord d'embarcations de construction artisanale, tandis que 80 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen, Béchar, Adrar, Ouargla et In Salah", ajoute le communiqué.

APS

ORAN : Fermeture de cinq établissements hôteliers

Cinq hôtels ont été fermés à Oran à la suite d'une opération d'assainissement menée par une commission de wilaya chargée du contrôle du parc des établissements versés dans cette activité, a-t-on appris hier de la direction locale du tourisme et de l'artisanat (DTA). Parmi 34 établissements contrôlés, ces cinq hôtels, situés notamment à Haï Sidi Lahouari et au centre-ville d'Oran, ont été fermés pour non-conformité aux normes d'exploitation en vigueur, a indiqué à l'APS le chef de service du contrôle des activités touristiques et suivi à la DTA, Mourad Boujenane, expliquant que cette opération d'assainissement du parc hôtelier par la commission de wilaya, entamée le 22 octobre dernier, se poursuivra jusqu'au 16 décembre prochain.

«Ces établissements hôteliers, compte tenu des anomalies et défaillances relevées notamment en matière d'hygiène et sécurité, nécessitent une fermeture administrative de trois mois et ce jusqu'à la levée des réserves», a-t-il expliqué, notant que «l'objectif de cette opération de contrôle est d'assainir un parc de 63 hôtels classés dans la catégorie de 0 à 1 étoile».

S'agissant de la catégorie des 2 à 5 étoiles et en attendant le passage de la Commission nationale de classement, le travail de pré-classement des hôtels s'effectue présentement par les services de la direction locale du tourisme, dans le but de lutter contre la publicité mensongère de certains établissements qui se sont attribués des panonceaux de classement, a-t-il fait observer.

Il est prévu, à la clôture de cette opération d'assainissement, la délivrance par l'Agence nationale du développement touristique (ANDT) d'un panonceau de classement touristique pour les différents établissements hôteliers de la wilaya, a-t-on souligné.

Par ailleurs, M. Boujenane a fait état d'un classement de 57 établissements hôteliers, dont 31 au classement local, dans la catégorie de 0 à 1 étoile et de 25 autres dans la catégorie de 2 à 5 étoiles par la commission nationale. Selon le responsable, le parc hôtelier de la wilaya est constitué de 165 établissements, offrant une capacité d'accueil de 15.388 lits et employant un effectif 3.500 employés.

AÏN DEFLA :

Plus de 240 foyers raccordés au réseau de gaz naturel dans les communes de Ben Allel et Hoceinia

Au total, 244 foyers des communes de Ben Allel et Hoceinia (Aïn Defla) ont été raccordés, mardi, au réseau de gaz naturel.

Une cérémonie a été organisée à cette occasion en présence du wali de Aïn Defla, des autorités locales et des heureux bénéficiaires dans une ambiance empreinte de joie et de convivialité.

Une enveloppe financière de près de 20,35 millions de dinars a été mobilisée lors de cette opération qui a nécessité la mise en place d'un réseau de distribution avoisinant 6,7 km, selon les explications fournies sur place par le directeur de l'antenne locale de la société de distribution de l'électricité et de gaz de l'ouest (SDO).

Intervenant, le chef de l'exécutif a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre les efforts visant le raccordement en gaz naturel notamment au profit des communes les plus enclavées, observant que cela va dans le cadre des efforts consentis par l'Etat dans le souci d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Auparavant, le wali de Aïn Defla, Azziz Benyoucef a inspecté au niveau des communes suscitées un certain nombre de projets se rapportant notamment au secteur de la jeunesse et des sports, l'habitat et les ressources en eau.

Dans la commune de Ben Allel, il s'est enquis des conditions de déroulement de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement de la cité Benzahra Tahar au profit de 620 habitants.

Faisant état d'un taux d'avancement des travaux de plus de 60, le directeur local des ressources en eau, Boualem Hadjide, a mis en avant les impacts positifs du projet notamment ce qui a trait à l'amélioration du cadre de vie des habitants de cette commune rurale, signalant que l'opération prendra fin au début de



l'année 2018. A Miliana, le wali s'est rendu à l'hôpital Fares-Yahia, discutant longuement avec le personnel médical et paramédical de cette structure de santé datant de l'ère coloniale.

Aux doléances portant dans leur majorité sur la nécessité de remplacer certains équipements vétustes, le premier responsable de la wilaya a promis la dotation de l'hôpital d'un générateur électrique, procédant dans la foulée à une offre d'un certain nombre de couveuses au profit du service maternité. A la cité EPLF du quartier Boudjemaâ de Khémis Miliana, M. Benyoucef a visité le projet d'aménagement du stade de proximité en gazon synthétique avant de se rendre au terrain devant abriter des aires de jeu et de divertissement au niveau de la cité El wiam de la même ville. A la cité Aâdja

située à la périphérie de la ville, il inspecté le projet de réalisation de 950 logements socio-locatifs, exhortant les responsables de l'office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) à veiller à l'aspect qualitatif des choses.

Au cours de sa discussion avec les citoyens des communes visitées, le wali de Aïn Defla a abordé les élections locales de jeudi prochain, les incitant à jeter leur dévolu sur la personne remplissant les critères de probité et de compétence, «conditions nécessaires pour la gestion de la collectivité», a-t-il fait remarquer.

La prise en charge des doléances des citoyens nécessite la présence aux commandes de l'assemblée communale d'une personne intègre et compétente à même d'assurer le développement tant escompté par tout un chacun, a-t-il insisté.

BLIDA :

Recensement de près de 12.000 habitations précaires

La wilaya de Blida compte près de 12.000 habitations précaires, réparties à travers ses daïras et communes, a indiqué mardi le secrétaire général de la wilaya, Rabah Ait Hocine. Lors d'une intervention sur les ondes de la Radio locale, M. Ait Hocine a fait part du recensement de près de 12.000 habitations précaires à travers la wilaya, qualifiant ce chiffre d'effarant, tout en appelant à mettre un terme à ce phénomène qui «défigure» le paysage de la région. «Il est impératif de fédérer

les efforts entre élus et administration afin de mettre le holà à ce phénomène touchant la quasi totalité des communes et daïras de Blida», a-t-il ajouté, outre le fait qu'il constitue également un danger pour les habitants de ces constructions, notamment celles érigées sur les abords des cours d'eau, a-t-il observé. D'autre part, le même responsable a signalé la réalisation, en cours et à travers la wilaya, de plus de 66.000 unités de logements (toutes formules confondues), dont le taux

d'avancement fluctue entre 40 et 90 %, a-t-il précisé. Il a cité parmi ces projets en réalisation, un programme de 16.700 logements publics locatifs (LPL), dont une partie est attendue à la réception en juin 2018, outre 4.900 logements participatifs aidés (LPA). M. Ait Hocine a affirmé, par la même occasion, l'attribution programmée des logements AADL (au nombre de plus de 45.000 unités), en réalisation dans la ville nouvelle de Bouinane, à parts égales entre les souscripteurs des wilayas

de Blida et d'Alger. Assurant, à ce titre, la détermination des autorités locales à garantir toutes les commodités nécessaires (santé et éducation, entre autres) aux habitants de ces futures cités AADL de Bouinane, le secrétaire général de la wilaya a indiqué qu'actuellement 13 établissements éducatifs en cours de réalisation sont attendus à la réception dans les mêmes délais que les logements, outre l'aménagement en cours des voies d'accès y menant.

BÉCHAR :

Près de 3.000 employeurs ciblés par une campagne d'information sur les mesures prises par la CNAS

Quelque 2.995 employeurs à travers la wilaya de Bechar sont ciblés par une campagne d'information sur les mesures prises par la Caisse nationale d'assurances sociales (CNAS) en leur faveur pour régulariser leur situation et celles de leurs employés, a annoncé hier la chargée de communication de cette caisse à Bechar.

Cette campagne d'information et de sensibilisation a pour objectif aussi de faire connaître amplement aux employeurs

le nouveau service de «Télépaiements», un procédé leur permettant de régler en ligne les cotisations de sécurité sociale déclarées à travers un site électronique de télé-déclaration sans se déplacer au niveau de la Caisse et sans fournir de documents en papier, a précisé à l'APS Mme Mejdoub Hiba.

Ce service public électronique, qui est désormais intégré dans la gestion, est offert en trois modes de paiement,

à savoir le e-paiement ou bien le paiement par carte bancaire CIB, le prélèvement par e-banking et le prélèvement par EDI (Echange de Données Informatisé), «permettra aux employeurs de procéder au paiement des cotisations de la sécurité sociale en temps réel et sans déplacement à notre agence», a-t-elle expliqué.

L'introduction de ces services électroniques dans la gestion, venus à la suite du

développement rapide des technologies de l'information et de la communication à travers les 21 communes de la wilaya, traduit la volonté de la CNAS d'adopter des mécanismes modernes susceptibles de faciliter la tâche aux employeurs et d'être au diapason de leurs attentes et préoccupations en matière de prestations sociales, a ajouté Mme Mejdoub. Ces services vont entraîner aussi un meilleur traitement des dossiers des dé-

clarations de cotisations et une rapidité dans l'exécution des documents des employeurs ainsi que ceux des employés bénéficiaires des prestations sociales de la caisse, souligne la responsable de la communication. Actuellement, on enregistre un total de 150.057 assurés sociaux de la wilaya affiliés à cette caisse pris en charge par l'agence centrale de Bechar et ses annexes, a fait savoir Mme Mejdoub.

APS

VIOLENCES SUR ENFANTS:

Plus de 4000 cas enregistrés au cours des 9 premiers mois de 2017

Le chef du Bureau des catégories vulnérables à la Direction de la police judiciaire, le commissaire de police, Khawas Yasmine a fait état, mardi à Alger, de «4444 cas d'enfants victimes de différentes formes de violence au cours des neuf premiers mois de 2017, notamment de violence corporelle, maltraitance, corrections corporelles sévères, délits et homicide volontaire».

Intervenant lors d'une rencontre organisée au Forum de la Sûreté nationale à l'occasion du 28^{ème} anniversaire de la ratification de la Convention internationale sur les droits de l'enfant (20 novembre de chaque année), le chef du Bureau des catégories vulnérables, qui est également membre de l'Instance nationale de protection et de promotion des droits de l'enfance, a indiqué que «la tranche d'âge 13-16 ans est la plus exposée à la maltraitance et à toute forme de violence, suivie de la tranche 16-18 ans, puis par des moins de 10 à 13 ans».

S'agissant des enfants en situation de détresse, les services de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) ont recensé 2626 cas dont la majorité trouvés dans la rue, particulièrement lors de la saison estivale, outre la prise en charge de 40 affaires relatives à la lutte contre la criminalité et portant essentiellement sur des cas d'atteinte aux meurs ou à l'exploitation sexuelle.

Le nombre de victimes de violence a reculé de 1,53% par rapport à 2016, contre une augmentation de 39% pour les enfants en situation de détresse, a précisé la même responsable, relevant que 2260 enfants ont été remis à leurs familles sur un total de 2226 enfants en situation de détresse.

Rappelant les différentes mesures prises par la DGSN pour assurer la protection des enfants et autres catégories vulnérables, Mme. Khawas a cité la création de 50 brigades chargées de la protection des enfants et des femmes victimes de violence à travers l'ensemble du territoire national, dont 3 à Alger.



Concernant les statistiques relatives aux femmes victimes de violence, Mme Khawas a fait état de 7586 cas enregistrés en 2017, soit une hausse de 7563 cas par rapport à 2016, ajoutant que le nombre des auteurs de ces violences s'élève à 7944, soit une augmentation de 7666 par rapport à 2016.

Soulignant la modernisation des moyens de travail à travers l'introduction des technologies de l'information et de la communication pour la lutte contre la cybercriminalité, le commissaire de police, Khawas Yasmine a évoqué également la création d'un bureau national pour superviser ces équipes et de cellules d'écoute et d'audition des victimes ainsi que la consolidation de l'action de la police de proximité en vue d'encourager l'activité de sensibilisation et de s'approcher des citoyens

pour lutter contre toutes formes de violence. De son côté, la déléguée nationale, présidente de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance, Mme Meriem Cherfi, a fait état de la mise en place prochaine d'un numéro vert et d'une adresse électronique pour le signalement des cas d'atteinte aux droits des enfants, et ce dans le cadre de la protection de cette catégorie de la société au titre d'un ensemble de mesures que l'Instance prépare.

Evoquant l'arsenal juridique national mis en place en matière de protection de l'enfance, la même responsable a rappelé la loi relative à la protection de l'enfance du 15 juillet 2015 qui consacre les droits prévus par la Convention internationale des droits de l'enfance que l'Algérie a ratifié le 19 décembre 1992.

FEUX DE FORÊTS:

13 hectares de forêts ravagés en 5 mois à Alger

Les services de la Direction des Forêts et de la ceinture verte de la wilaya d'Alger a enregistré 100 foyers d'incendies ayant ravagé 13 hectares d'espaces forestiers en 5 mois à Alger (juillet-octobre 2017), a-t-on appris mardi auprès du directeur de wilaya.

«Les interventions rapides des agents de la conservation des forêts de la wilaya d'Alger ont permis de maîtriser les foyers d'in-

cendie (110) sur une superficie de 13 hectares au niveau des forêts de Bainem, Ben Aknoun, Bouchaoui, Magtaa Kheira et d'autres sites forestiers», a déclaré à l'APS M. Baaziz Noureddine.

«C'est grâce à l'efficacité du plan de lutte contre les incendies de forêts que nous avons pu restreindre les pertes en couverture forestière, d'autant que les feux enregistrés au niveau des forêts (15 hectares) ont été

maîtrisés à leur départ», a-t-il ajouté.

Il a appelé, en outre, les citoyens à faire preuve de civisme et à ne pas jeter leurs déchets dans les sites forestiers, car cela contribue au départ des feux de forêts.

«Dans le cadre de la stratégie tracée par la direction des forêts visant à lutter contre les incendies, le programme de sensibilisation «Mohiti El-Akhder 2» (Mon

espace vert 2) qui se poursuivra jusqu'au mois d'avril prochain dans les différentes forêts et à travers les établissements scolaires au niveau de la capitale, en collaboration avec les associations et institutions publiques concernées par la protection de l'environnement, sera axé sur la présentation de conseils et d'orientations aux citoyens en vue d'inculquer la culture de l'environnement.

GHARDAIA :

Plus de 170.000 objets pyrotechniques saisis à Guerrara

Plus de 170.000 unités pyrotechniques, de différentes formes et puissance, ont été saisies par les éléments de la sûreté nationale à bord de deux véhicules dans la localité de Guerrara (Ghardaïa), a appris l'APS mercredi auprès de la cellule locale de communication de la sûreté.

Cette saisie s'est effectuée mardi dans un barrage de contrôle de véhicules à l'entrée ouest de la localité de Guerrara, dans le cadre des efforts déployés par les éléments de la sûreté pour freiner la vente de pétards et autres objets pyro-

techniques potentiellement dangereux et sources d'accidents, d'incidents et de conflits entre personnes, a précisé la même source.

Ces objets pyrotechniques introduits illégalement sur le marché national et les deux véhicules utilisés pour l'acheminement de ces produits prohibés ont été saisis tandis que deux individus âgés de 24 et 39 ans, présumés impliqués dans ce trafic, ont été écroués. Vendus dans le commerce informel, ces pétards, fusées et autres produits pyrotechniques de di-

vertissement sont dangereux causant chaque année des dizaines de blessés, a-t-on fait savoir. Pour lutter contre ce commerce illégal, les services de sécurité (Gendarmerie nationale et sûreté nationale) ont mis en place des dispositifs et pris une série de mesures comme l'intensification des opérations de contrôle, la multiplication des patrouilles mobiles à travers les axes routiers les plus fréquentés par les contrebandiers et l'organisation de campagnes de sensibilisation contre ces produits dangereux.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION: 21 morts et 909 blessés en une semaine

Vingt-et-une (21) personnes ont perdu la vie et 909 autres ont été blessées dans 855 accidents de la circulation survenus du 12 au 18 novembre dans plusieurs wilayas du pays, indiquait hier un bilan des services de la Protection civile. La wilaya de Djelfa déplore le bilan le plus lourd avec le décès de 3 personnes, alors que 30 autres ont été blessées dans 23 accidents de la route.

Par ailleurs, les unités de secours de la Protection civile ont enregistré 21.099 appels de secours pour prendre en charge des personnes en détresse, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, ainsi que pour des évacuations sanitaires et assistances diverses.

Les unités de secours, sont intervenues, durant la même période, pour l'extinction de 676 incendies urbains, industriels et autres.

TIZI-OUZOU : Près de 150 femmes victimes de violences en 10 mois

Pas moins de 149 femmes ont été victimes de violences, à Tizi-Ouzou, durant les dix premiers mois de l'année en cours, a indiqué mardi la Sûreté de wilaya.

Selon un bilan diffusé par la cellule de cette institution et couvrant la période allant du 1^{er} janvier et 31 octobre dernier, sur ces 149 femmes de violences, 106 ont été victimes de coups et blessures volontaires, 31 de mauvais traitement, 7 d'insultes et menaces, 3 d'harcèlement sexuel et 2 de violence sexuelle.

Les membres de la famille des victimes et notamment les époux, sont les plus impliqués dans ces cas de violences contre les femmes, selon ce même bilan qui signale l'implication de 35 maris, de 13 frères, de 8 fils, de 2 pères, ainsi que de 29 autres proches dans ces affaires. Des cas de violences causés par 11 amants, 3 fiancés et 53 personnes étrangères à la famille de la victime, ont été aussi enregistrés, a-t-on précisé.

Les procédures judiciaires instruites contre les mis en cause dans ces affaires ont abouti à la mise en détention préventive de 5 présumés auteurs, l'établissement de 24 citations directes et la mise en liberté provisoire d'une personne, ajoute la cellule de communication qui a souligné la transmission de 120 dossiers au parquet.

Durant l'année 2016, un total de 145 femmes ont été victimes de différentes formes de violence, dont 106 de coups et blessures volontaires, 8 de violence sexuelle, 18 d'insultes et menaces et 13 de mauvais traitements. Un total de 26 époux, 12 frères, 17 autres membres de la famille, un fiancé, deux amants et 71 personnes étrangères à la famille de la victime y sont impliqués, selon la même source.

UNE ALGÉRIENNE DISPARUE À LONDRES: La police anglaise lance un avis de recherche

La police Métropolitaine de Londres a lancé lundi un avis de recherche pour retrouver une jeune Algérienne âgée de 25 ans qui a disparu depuis le 8 octobre dernier.

La nommée Aicha B. était en visite chez des membres de sa famille résidant à Wood Street, Walthamstow, un quartier de l'Est de Londres, précise un communiqué de la police.

Selon les informations recueillies par la police auprès des proches de la disparue, cette dernière ne parle pas bien la langue anglaise et ses connaissances de Londres sont limitées, mais il semblerait qu'elle ait des connaissances dans les quartiers de Walthamstow et Elephant and Castle, ce dernier au sud de Londres.

Un membre de sa famille a affirmé que la jeune femme a été vue pour la dernière fois à Paris le 24 octobre, alors qu'elle envi-

sageait de prendre l'Eurostar pour revenir à Londres, et depuis ce jour, elle n'a plus donné signe de vie, toujours selon la police. Aicha a été vue sur une caméra de surveillance dans la gare de Liverpool Street, à l'est de la capitale britannique le 8 octobre dernier. Sur les images de la caméra de la gare, la jeune fille a été aperçue en compagnie d'un jeune homme inconnu de sa famille, âgé d'une vingtaine d'années. Missing People, un site britannique de recherche de personnes disparues, a appelé Aicha à se manifester là où elle se trouvait. «Nous sommes là pour te parler, t'écouter et te fournir l'aide dont tu as besoin. Nous sommes là aussi pour faire passer tes messages et s'assurer que tu es saine et sauve», a annoncé le site. Il a également fourni un numéro d'appel pour recueillir d'éventuelles nouvelles de la disparue.

CHINE: 3 morts dans une fusillade



Trois personnes sont mortes et six autres ont été blessées lors d'une fusillade en Chine, pays où la violence armée est inhabituelle, a annoncé hier la police, qui est à la recherche de suspects.

Des policiers sont intervenus mardi soir à la suite d'un appel téléphonique faisant état d'une dispute sui-

vie de coups de feu dans une localité de la province du Guangdong (sud).

«Selon l'enquête préliminaire, deux personnes sont décédées sur place et une autre après avoir été admise à l'hôpital. Six autres individus ont été blessés», a indiqué la police de la ville de Chaozhou sur le réseau social Weibo. «La

police a identifié (un ou plusieurs) suspect(s) et a lancé la poursuite», selon la même source.

Les fusillades sont rares en Chine, où le gouvernement restreint étroitement la possession d'armes à feu. Aucune statistique officielle n'existe sur les décès liés à la violence armée.

CANADA: Saisie de 1,3 tonne de cocaïne au large de l'Amérique centrale



La marine canadienne, appuyée par les gardes-côtes américains, a saisi 1,3 tonne de cocaïne en deux opérations au large des côtes d'Amérique centrale, a annoncé mardi la Défense canadienne. Un premier arrondissement a permis «la saisie de 834 kg de cocaïne et à l'appréhension de trois présumés contre-

bandiers» par l'équipage du bâtiment NCSM Moncton dans le cadre de l'opération Carribe. La deuxième saisie a porté sur 478 kilos de cocaïne avec aussi l'arrestation de trois personnes, selon le communiqué des forces armées canadiennes. Dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue entre l'Amérique latine et le sous-continent nord-américain, les navires canadiens de défense côtière sont déployés dans l'Est de l'Océan Pacifique et la mer des Caraïbes où les patrouilles sont réalisées conjointement avec la garde côtière américaine, a rappelé le ministère. Ces navires vont bénéficier prochainement de l'appui d'un avion patrouilleur à long rayon d'action CP-140 Aurora, a indiqué la même source.

APS

ÉTATS UNIS Quatre cancers sur dix résultent de facteurs de risque potentiellement

Quatre cas de cancer sur dix, et la même proportion de décès en résultant, sont provoqués aux États-Unis par des facteurs de risque dont une grande partie pourrait être minimisée ou évitée avec des stratégies adéquates de prévention, selon une étude publiée mardi.

Ainsi 42% de tous les cancers (659.640 des 1,57 million diagnostiqués) et 45,1% des décès attribuables à cette maladie (265.150 sur 587.521) pourraient être prévenus, ont déterminé les auteurs de ces travaux basés sur des données de 2014 et parus en ligne dans la revue médicale «CA: A Cancer Journal for Clinicians».

Fumer des cigarettes compte de loin pour la proportion la plus grande de cancers, avec 19% du total ou 298.970 cas, ainsi que 28,8% de la mortalité due à cette maladie, avec 169.180 décès.

L'excès pondéral se situe au second rang, loin derrière le tabac, avec 7,8% des cas de cancer et 6,5% des morts, suivi par la consommation d'alcool (5,6% des cancers et 4% de la mortalité), l'exposition aux rayons ultraviolets (4,7% des cancers et 1,5% des décès) et le manque d'activité physique (2,9% des cancers et 2,2% des morts), précise le rapport.

Une insuffisante consommation de fruits et de légumes compte en outre pour 1,9% des cancers et 2,7% des décès en résultant, tandis qu'une infection par le virus du papillome humain est liée à 1,8% des cas et 1,1% des décès.

Le cancer du poumon est le plus fréquent, avec 184.970 cas, et également celui lié au plus grand



nombre de décès (132.960), suivi par le cancer colorectal (76.910 cas et 28.290 morts).

Parmi les cancers avec une proportion élevée de causes attribuables à des facteurs de risque, les chercheurs citent 85,8% des cancers du poumon, 71% des cancers du foie, 54,6% des cancers colorectaux et 28,7% des cancers du sein. Fumer compte pour 81,7% des cancers pulmonaires, 73,8% des cancers du larynx, 50% des cancers de l'oesophage et 46,9% de ceux de la vessie.

L'excès de poids et l'obésité sont liés à 60,3% des cancers du col de l'utérus, à environ un tiers des cancers du foie, à 11,3% des

cancers du sein et à 5,2% des cancers colorectaux.

La consommation d'alcool est un facteur déterminant pour près de la moitié des cancers de la cavité buccale et oro-pharyngées chez les hommes et environ un quart chez les femmes. Près de 25% des cancers du foie chez l'homme et 11,9% chez les femmes sont imputables à des boissons alcoolisées tout comme 16,4% des tumeurs du sein.

L'exposition aux rayonnements ultraviolets est rendue responsable de 96% des mélanomes, un cancer agressif de la peau, chez les hommes et de 93,7% parmi les femmes.

COLOMBIE: 14 morts et 35 blessés dans un accident d'autocar

Au moins 14 personnes ont été tuées et 35 blessées lorsque l'autocar qui les transportait a versé dans un ravin dans une zone rurale du nord-ouest de la Colombie, ont annoncé dimanche les autorités locales.

Le chauffeur a perdu le contrôle de son véhicule en voulant éviter une moto à Sabanalarga, dans le département d'Antioquia, a expliqué à la presse le maire de la ville, César Cuadros. «Il a beaucoup plu et l'autocar s'est trouvé face à une moto. Pour l'éviter, il a perdu le contrôle et a foncé dans le ravin», a-t-il déclaré. L'hôpital de Sabanalarga ne pouvant faire face à l'afflux de blessés, certains ont été évacués vers des villes voisines en fonction de la gravité de leur état de santé. «Nous ne savons pas avec exactitude combien de personnes se trouvaient à bord de l'autocar», a ajouté le maire.

GUINÉE: Nouveaux heurts lors de manifestations contre la situation dans l'éducation



Une quinzaine de personnes au moins ont été blessées mardi à Conakry, où des affrontements ont opposé pour le deuxième jour consécutif, les forces de l'ordre à de jeunes manifestants dénonçant la situation dans l'éducation, ont rapporté des médias.

Au lendemain du décès d'un jeune de 17 ans, tué par balle lors d'une manifestation par la police, selon sa famille et un membre de la Croix Rouge, ces incidents violents ont éclaté dans plusieurs quartiers de la capitale guinéenne.

Des centaines de jeunes, scolarisés ou

non, ont brûlé des pneus, renversé des poubelles et affronté les forces de l'ordre à l'aide de pierres et de frondes. Celles-ci ont répliqué en faisant usage également de pierres, ainsi que de gaz lacrymogène, ou en effectuant des tirs de sommation en l'air, selon la même source.

Des journalistes ont dénombré au moins 15 manifestants blessés, dont six dans le quartier de Hamdallaye et quatre dans celui de Bambéto.

Sur les médias d'Etat, le ministre de la Justice, Cheick Sako, a une nouvelle fois dénoncé mardi un appel à la grève «illégal» lancé par les syn-

dicats et qualifié celle-ci de «sauvage» car lancée sans respect du préavis prévu par la loi.

Les grévistes, soutenus par les élèves, exigent l'application totale du statut particulier de l'éducation, qui prévoit une augmentation de l'indice et des salaires obtenus sous le général Lansana Conté (1984-2008), confirmés en septembre 2016 lors des négociations entre gouvernement et syndicats de l'éducation.

En février, huit personnes avaient été tuées, dont plusieurs par balles, lors des manifestations liées à une grève des enseignants.

SELON LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ L'Algérie et la Chine examinent l'élargissement de la coopération dans le domaine de la santé

L'élargissement de la coopération bilatérale dans le domaine de la santé, notamment en matière de médicaments et de soins hautement spécialisés, a été au centre des discussions, lundi à Alger, entre le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, le Professeur Mokhtar Hasbellaoui et l'ambassadeur de la République de Chine en Algérie, Yang Guangyu.

"Après avoir passé en revue l'état de la coopération bilatérale remontant au lendemain de l'indépendance et se traduisant par la présence en Algérie de la plus ancienne et plus importante mission médicale chinoise dans le monde, les deux parties ont mis en exergue la qualité des relations en matière de santé", indique un communiqué du ministère de la Santé.



Considérant que ces relations "doivent cependant être développées pour se hisser au niveau des relations politiques excellentes unissant les deux pays", les deux parties ont retenu "le principe d'élargir la coopération au partenariat industriel pharmaceutique et à la coopération technique dans le domaine des soins de très haut niveau, notamment les sur-spécialités pédiatriques", précise la même

source.

"Cet élargissement pourrait être consacré lors d'une prochaine rencontre du ministre algérien de la santé avec son homologue chinois", a fait savoir le ministère, rappelant, par ailleurs, la récente signature de deux protocoles renforçant la coopération en matière de gynécologie obstétrique et de médecine traditionnelle chinoise.

SIDI BEL-ABBÈS: Nécessité d'actualiser les connaissances des sages-femmes

Les participantes à des journées de formation et d'information ont insisté, mardi à Sidi Bel-Abbès, sur la nécessité d'actualiser les connaissances des sages-femmes pour mieux prendre en charge les femmes enceintes.

Des intervenantes ont souligné que la mission de la sage-femme exige d'intensifier les sessions de formation pour actualiser les informations sur les moyens modernes et les mécanismes assurant une meilleure prise en charge de divers cas de femmes enceintes.

Salihia Alla, inspectrice pédagogue et chef de service des sages-femmes à l'Institut national de formation paramédicale de Sidi Bel-Abbès a fait savoir que pour une meilleure prise en charge des femmes enceintes, des séances sont programmées dans le cadre de cette session de formation pour débattre notamment des moyens modernes



de contraception.

Elle a également insisté sur le rôle de la sage-femme dans la planification familiale portant sur la sensibilisation sur les méthodes modernes et les moyens de contracep-

tion dont le stérilet, qui aide les femmes à organiser et espacer les naissances sans le recours aux contraceptifs qui peuvent nuire à leur santé.

La même responsable a

indiqué que seulement 2 pour cent des femmes dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès recourent au stérilet comme moyen de contraception d'où la nécessité d'intensifier les campagnes de sensibilisation touchant un plus grand nombre de femmes, surtout dans les zones éloignées où les naissances ne sont pas espacées causant des problèmes de santé à la mère et au fœtus.

Pour activer cette opération et toucher un grand nombre de femmes, il a été procédé lors de cette session de formation organisée par la direction de la santé et de la population, à la programmation de séances pratiques au profit des sages-femmes sur les moyens de pose du stérilet et le planing familial.

Cette session de formation, qui enregistre la présence des sages-femmes de la wilaya, se poursuivra jusqu'à jeudi à l'Institut national de formation paramédicale de Sidi Bel-Abbès.

FORMATION PARAMÉDICALE : Des responsables des Hôpitaux de Paris en visite à Médéa

Des responsables des Hôpitaux de Paris (France) ont entamé lundi une visite de trois jours au niveau de l'Institut paramédical de Médéa, dans le cadre d'un projet de coopération entre l'Algérie et la France en matière de formation paramédicale, a appris lundi l'APS auprès du directeur de la santé.

Cette visite permettra aux cadres sanitaires locaux et leurs homologues français d'examiner les différents aspects,

matériel, logistique et organisationnel, d'identifier également les besoins du secteur en matière de formation de son personnel paramédical, a indiqué Mohamed Cheggouri.

Un plan de formation et de perfectionnement devrait être élaborer, à l'issue de cette visite de trois jours, et touchera, dans une première étape, les stagiaires inscrits au niveau l'Institut paramédical de Médéa et le personnel paramédical

affecté à la polyclinique du pôle urbain de Médéa, a-t-il ajouté. Le lancement de la première session de formation est prévu pour le début du mois de décembre, selon Cheggouri, précisant que la durée de la formation s'étalera sur deux années, avec plusieurs sessions aux programmes, et ciblera, à terme, l'ensemble du personnel paramédical, en formation ou en poste à travers les nombreuses structures sanitaires de la wilaya.

SOUK AHRAS : Une caravane de santé algéro- tunisienne "prochainement" dans la commune frontalière de Heddada

Une caravane de santé algéro-tunisienne sera lancée le 29 du mois en cours, depuis la commune frontalière de Heddada (40 km Est de Souk Ahras), a appris l'APS, mardi auprès des responsables de la 5^{ème} région militaire. Inscrite dans le cadre de l'exécution du programme de coopération algéro-tunisienne dans le domaine de la santé militaire pour l'année 2017, cette caravane composée de médecins algériens et tunisiens sillonnera, deux jours durant, les régions reculées de cette commune frontalière pour effectuer des consultations médicales en faveur des habitants de cette zone, a précisé un communiqué émanant de la Direction régionale de la communication et de l'information de ce corps de sécurité. Le programme de cette caravane porte également sur une campagne de sensibilisation sur l'importance du dépistage précoce de certaines maladies cancéreuses ainsi qu'une opération de dépistage de la même pathologie, prévue à l'unité secondaire de la protection civile. Les diverses consultations médicales seront effectuées à la polyclinique et au centre social du Croissant rouge algérien (CRA) relevant de la commune de Heddada, selon la même source. En plus de cette caravane organisée par l'Armée nationale populaire (ANP), le CRA prévoit aussi un programme de solidarité en faveur des familles nécessiteuses consistant en la distribution des denrées alimentaires et des vêtements, a indiqué de son côté le directeur national adjoint du CRA Mohamed Laid Agouni.

KHENCHELA : Réception avant juin 2018 de trois structures de santé

Trois structures de santé en réalisation dans la wilaya de Khencchela, seront réceptionnées avant la fin du premier semestre 2018, a annoncé mardi à l'APS le directeur des équipements publics (DEP), Mohamed Benhacine. Il s'agit d'un hôpital en construction dans la commune de Chechar, située à 50 km au sud du chef lieu de wilaya, d'une capacité de 80 lits, actuellement à 80% de taux d'avancement de travaux, a précisé le même responsable détaillant que cette infrastructure a nécessité la mobilisation de 900 millions de DA. M. Benhacine a ajouté qu'un autre hôpital de 60 lits est en cours de réalisation dans la commune d'Ouled Rechache, a-t-on encore noté soulignant que le chantier de cet hôpital est "en phase de finalisation". Il a, à ce propos souligné que le taux d'avancement des travaux de ce projet qui a nécessité la mise en place d'une enveloppe financière estimée à 980 millions DA, a atteint 98 %. Le secteur de la santé et de la population dans la même wilaya sera également doté d'une polyclinique en cours de construction dans la localité de Kais, a-t-on indiqué, affirmant que le projet a atteint 50 % de taux d'avancement des travaux. Affirmant que des efforts "considérables" sont déployés en matière de concrétisation des projets du secteur de la santé, le DEP a rappelé le chantier d'extension à 240 lits de l'hôpital Ahmed Ben Bella, du chef lieu de wilaya, (initialement 120 lits) dont les travaux ont atteint un taux d'avancement de 95%. Il a ajouté qu'un montant estimé à 80 millions de DA a été alloué pour le projet d'extension de cet hôpital.

DIABÈTE : COMMENT FAIT-ON POUR LE DÉPISTER ?

La Haute autorité de santé vient d'actualiser ses recommandations pour la prévention et le dépistage du diabète de type 2 et des maladies liées au diabète.

Le test de dépistage recommandé est la mesure de la glycémie veineuse à jeun : on prélève du sang dans une veine lorsque l'on est à jeun depuis au moins 8 heures. L'analyse par le laboratoire porte sur le plasma veineux, c'est-à-dire le sang dont on a retiré les cellules (globules rouges, globules blancs et plaquettes).

Le diagnostic de diabète de type 2 est confirmé lorsqu'une seule glycémie est supérieure ou égale à 2 g/l (11,1 mmol/l), qu'il y ait ou non des symptômes de diabète associés.

Lorsque la glycémie est inférieure à 2 g/l (11,1 mmol/l) ou supérieure ou égale à 1,26 g/l (7 mmol/l), la confirmation diagnostique du diabète de type 2 sera faite par un second test de glycémie veineuse à jeun. Le

diagnostic sera confirmé en cas de glycémie à nouveau supérieure ou égale à ce seuil de 1,26 g/l (7 mmol/l).

Lorsque la glycémie est comprise entre 1,10 g/l et 1,25 g/l (6,0 et 6,8 mmol/l), le diagnostic d'hyperglycémie modérée à jeun (prédiabète) est posé. Dans ce cas, le test de dépistage doit être renouvelé un an plus tard.

Si la glycémie veineuse à jeun est inférieure à 1,10 g/l (6,0 mmol/l), il n'y a ni diabète, ni prédiabète. Vous pouvez attendre entre 1 et 3 ans pour renouveler le test. En attendant, surveillez votre équilibre alimentaire, pratiquez une activité physique (au moins 30 minutes, 3 fois par semaine) et essayez de perdre du poids.



MON ENFANT A DU DIABÈTE, FAUT-IL LE PRIVER DE SUCRE ?

Le diabète de type 1 nécessite de bien surveiller l'alimentation. Cette maladie auto-immune dégrade les cellules qui fabriquent l'insuline chargée du stockage du glucose dans l'organisme. Or, sans elle, le sucre reste en excès dans le sang. Cela n'a rien à voir avec un déséquilibre alimentaire initial, comme souvent dans le diabète de type 2. « Si un régime alimentaire s'impose, c'est pour réguler l'apport en sucre, en fonction de l'insuline fournie par un traitement et de l'activité sportive », précise le Dr Marc Kerdanet, pédiatre endocrinologue et diabétologue au CHU de Rennes (95).

Pas plus d'un bonbon à la fin d'un repas

Globalement, il n'y a pas de restriction sur le plan quantitatif et pas non plus d'aliments interdits. En outre, il est important de ne pas supprimer le plaisir apporté par le sucre. « En apprenant aux enfants à être raisonnables avec un minimum de contraintes, on évite les com-



portements transgressifs à l'adolescence », ajoute le pédiatre.

Diabète ou non, le sucre ne devrait pas dépasser les 10 % de l'apport énergétique total (AET), soit 45 g pour un enfant de 8 ans qui consommerait 1800 calories

par jour. Mais il faut surtout prendre en compte le reste de l'alimentation, ainsi que l'instinct de consommation. Au cours d'un après-midi sportif, l'enfant peut manger plusieurs bonbons ou des barres chocolatées. Mais à la

fin d'un repas, pas plus d'un bonbon. Et entre les repas, on n'absorbe rien, en particulier de boissons sucrées, qui restent déconseillées dans tous les cas.

Le pain, c'est pas mieux qu'un bonbon

On pense que le pain, produit céréalier, impacte moins le taux de sucre sanguin qu'un bonbon. C'est pourtant faux, en tout cas si on parle du pain blanc, dont l'index glycémique (IG) atteint les 95.

Plus que le sucre blanc (95), c'est l'indicateur permet de comprendre que le goût sucré ne détermine pas le pouvoir sucrant d'un aliment dans le corps », explique le Dr de Kerdanet. C'est finalement surtout la teneur en glucides qui importe, car l'IG sera de toute façon modifié par le mélange des aliments lors d'un repas, et la quantité d'insuline apportée via les injections.

Dans le cadre d'un repas équilibré, le dessert est constitué d'un laitage et/ou d'un fruit. De temps en temps, on peut aussi

mettre au menu un laitage sucré ou aromatisé, une crème dessert, une mousse au chocolat ou un esquimaux, et occasionnellement, une pâtisserie (30 à 40 g de glucides), recommande Nathalie Jaupitre, diététicienne au centre médical Rey-Leroux (La Bouxière). Dans ce cas, la pâtisserie prend la place d'un fruit et de 20 à 40 g de pain ou de 50 à 100 g de féculents. En fin de repas, on peut autoriser 1 à 2 bonbons ou carrés de chocolat (1 bonbon de 4 à 5 g apporte 3 à 4 g de glucides, 1 carré de chocolat de 5 g, 2 à 3 g de glucides).

Et s'il est invité à un goûter d'anniversaire ?

Un repas d'anniversaire est forcément synonyme de gros gâteau, tout comme un goûter chez un petit copain indique forcément des bonbons, des crêpes et des gâteaux. Il est alors possible d'augmenter la dose d'insuline en prévision. Le calcul de la dose se fait avec le médecin.

DIABÈTE : UN PROBIOTIQUE POUR LE DIMINUER

Un traitement à base de probiotiques a permis à des chercheurs américains de faire baisser le taux de glucose de 30 % chez des rats diabétiques. Une découverte qui pourrait changer la donne pour les patients.

Une équipe de chercheurs de l'université de Cornell (États-Unis) a réussi à faire baisser de 30 % de taux de glucose dans le sang (ou glycémie) de rats diabétiques en leur administrant un médicament à base de probiotiques, des bactéries du système digestif. Pour l'étude publiée dans la revue scientifique *Diabetes*, l'équipe a conçu en laboratoire une souche de lactobacille, une bactérie naturellement présente dans

notre système digestif, qui sécrète du glucagon, une hormone possédant des propriétés antagonistes de l'insuline. C'est cette dernière qui permet la régulation du taux de glucose dans le sang chez des patients dits « normaux », et qui est défaillante chez les diabétiques. Le probiotique mis au point a été administré par voie orale à des rats de laboratoire diabétiques, sur une période de 90 jours. À la fin du traitement, les chercheurs ont observé une baisse de 30 % de la glycémie des rats, par rapport au taux observé avant l'étude.

Grâce au médicament, les rats affichaient un fonctionnement pancréatique normal, similaire à celui

de rats non diabétiques, assurent les chercheurs. Sous l'effet du traitement au probiotique, les cellules épithéliales (capables de sécréter du mucus et d'absorption de certains nutriments) se sont transformées en cellules du pancréas capables de sécréter de l'insuline et d'équilibrer les niveaux de glucose sanguins. Co-auteur de l'étude, le professeur John March de l'université de Cornell a indiqué que « cela déplaçait le centre de contrôle du glucose du pancréas vers l'intestin grêle. » Par ailleurs, les scientifiques ont effectué les mêmes expériences chez des rats en bonne santé et n'ont noté aucun changement au niveau de leur glycémie.

Allergique aux protéines de lait de vache : attention au chocolat noir

Vous êtes allergique aux protéines de lait de vache et vous craquez régulièrement pour un carré de chocolat noir sans culpabilité ? En théorie, vous avez bien raison ! Dans la réalité, vous feriez bien de vous méfier un peu plus. La Food and Drug Administration (FDA), l'Agence de sécurité sanitaire américaine, a découvert que 59% des produits à base de chocolat noir vendus aux États-Unis contiennent des traces de lait. Normalement, la recette contient seulement du cacao, du beurre de cacao et du sucre.

La FDA a analysé plus de 100 tablettes de chocolat noir de marques différentes pour parvenir à ce résultat. Des conclusions qui peuvent être inquiétantes pour les consommateurs allergiques aux protéines de lait de vache. D'autant plus que la présence de lait n'est pas indiquée sur l'emballage alors que la législation américaine impose d'informer le consommateur de la présence d'allergènes. Aucune étude comparable n'a été menée en France mais on peut imaginer que certains chocolats noirs vendus aussi bien aux États-Unis qu'en Europe contiennent des protéines de lait. La FDA tente d'expliquer la présence de l'allergène dans le chocolat noir par le fait que ce sont les mêmes usines qui fabriquent le chocolat au lait et le chocolat blanc.

Les symptômes de l'allergie aux protéines de lait de vache

L'allergie aux protéines de lait touche surtout les nourrissons et les enfants de moins de 3 ans. Elle se traduit par des symptômes dermatologiques (rougeurs, traitements), ainsi que par des symptômes digestifs (tels que régurgitations, constipation, diarrhée ou maux de ventre). Dans la plupart des cas, l'allergie aux protéines de lait de vache disparaît. Un enfant sur deux en guérit avant l'âge de deux ans, trois sur quatre avant l'âge de trois ans et neuf sur dix avant l'âge de six ans. Certains adultes souffrent pourtant d'allergie aux protéines de lait de vache. Les symptômes peuvent être graves et aller jusqu'à l'œdème de Quincke. Il faut donc absolument que la personne allergique supprime le lait de vache de son alimentation.

MÉNOPAUSE

LES TRAITEMENTS HORMONAUX AUGMENTERAIENT LE RISQUE DE CANCER DE L'OVAIRE

Les traitements hormonaux substitutifs (THS) prescrit contre les désagréments de la ménopause augmenteraient de 40% les risques de cancer de l'ovaire, selon une nouvelle étude scientifique internationale.

Voilà une étude qui risque de donner du fil à retordre aux gynécologues préconisant les traitements hormonaux de la ménopause. Les traitements hormonaux substitutifs de la ménopause, ou THS, augmenteraient les risques de cancer de l'ovaire de 40%, d'après une nouvelle analyse de données publiée dans la revue scientifique *The Lancet*.

Cette nouvelle analyse statistique regroupe 52 études épidémiologiques, impliquant au total 21 488 femmes atteintes d'un cancer de l'ovaire, dont 55% avaient suivi un THS durant la ménopause pendant 6 ans en moyenne. Une fois toutes les données collectées, les spécialistes ont constaté une augmentation de 43% du risque de cancer de l'ovaire chez les femmes ayant été sous THS, par rapport à celles qui n'avaient pas pris ces traitements. Les risques diminuent après l'arrêt du traitement, mais demeurent tout de même de plus de 23% supérieur à celui des femmes sans THS après dix ans.

Richard Peto, auteur principal de l'étude et professeur à l'Université d'Oxford, estime que ce risque représente à diagnostic de cancer de l'ovaire pour 1 000 femmes et 1 décès pour 1 000 femmes ayant pris un THS à la cinquante, durant environ 5 ans. Si le risque peut paraître très faible dans l'absolu, il n'est pas assez pris en compte dans les re-



commandations de prescription des THS d'après le chercheur.

Des traitements à prescrire avec parcimonie

Les THS sont prescrits dans le but de restaurer les niveaux d'hormones féminines (estrogènes accompagnés ou non de progestérone) antérieurs à la ménopause, pour limiter l'ostéopo-

rose et les troubles de l'humeur et les bouffées de chaleur notamment. Les recommandations actuelles préconisent la prescription de THS aux femmes ménopausées gênées par les symptômes liés à cette période (sautes d'humeur, bouffées de chaleur, sécheresse vaginale) et/ou ayant des facteurs de risque d'ostéoporose. Mais dans ce dernier cas, les THS ne doivent être

prescrits que si la patiente a présenté une intolérance aux autres traitements indiqués dans la prise en charge de l'ostéoporose. Dans tous les cas, les traitements hormonaux substitutifs doivent être instaurés pour une courte durée et à la dose la plus faible possible. Tous les ans, la femme ménopausée doit également effectuer un bilan des bénéfices du traitement avec son gynécologue.

MALADIES CHRONIQUES : L'IMPORTANCE DE GARDER UN LIEN SOCIAL

Une étude menée chez 121 personnes âgées de plus de 70 ans a mis en évidence l'importance du maintien d'une vie sociale active en cas de maladie grave. Un conseil valable également pour les personnes en couple. En cas de diagnostic d'une maladie chronique, suspendre ses activités sociales ne fait qu'empirer les choses, même lorsqu'on est en couple. Ce sont les conclusions d'une étude menée par les chercheurs de l'université canadienne Concordia, à Montréal, et publiée par la revue scientifique *Health Psychology*.

Les scientifiques ont analysé l'évolution du sentiment de solitude chez 121 septuagénaires, entre 2004 et 2012. Résultat : la maladie chronique contribue à



l'isolement social, même chez les personnes en couple depuis plus de 50 ans. Les malades ont tendance à culpabiliser au lieu d'aborder leur situation d'une

façon positive. "En vieillissant, la qualité de nos liens sociaux influe sur notre capacité à surmonter les conséquences d'une maladie

grave. Le fait d'avoir un partenaire de vie pourrait ne pas suffire", explique l'auteur principal de ces recherches, Meghan Barlow. "Le diagnostic d'une maladie chronique ne devrait pas limiter votre vie sociale, dans la mesure du possible."

Afin de réduire le stress généré par le diagnostic d'une maladie grave et limiter les symptômes de dépression, elle conseille de rester socialement actif. "En trouvant des moyens d'interagir avec différentes personnes, les malades risquent moins de se vouloir pour leur état de santé et de se remettre à leur partenaire pour combler le vide qu'ils ressentent", note la chercheuse, citée par l'Agence QMI.

LIBYE

Le Parlement libyen approuve la modification de l'accord politique proposée par l'ONU

Mardi, la Chambre des Représentants - ou Parlement - établie à l'est de la Libye a approuvé la formule unifiée visant à modifier l'accord politique proposée par l'envoyé spécial des Nations unies en Libye, Ghassan Salamé.

«La session d'aujourd'hui a débattu des deux premières initiatives : celle qui a été présentée par la Mission des Nations Unies et celle qui a été présentée par un certain nombre de membres du Parlement et de membres du Haut Conseil de l'État, au Caire», a dit à Xinhua le membre du Parlement, Belkher Al-Sha'ab.

«Les membres du Parlement ont voté à la session de mardi à une majorité de voix pour approuver la formule unifiée visant à modifier l'accord politique présentée par l'envoyé des Nations unies, Ghassan Salamé, qui est plus appropriée que l'initiative des membres du Caire», a ajouté M. al-Sha'ab.

La semaine dernière, le Parlement avait annoncé qu'une session se tiendrait mardi pour débattre de l'amendement final à l'accord politique proposé par les Nations unies, conformément au plan d'action proposé par M. Salamé.

La Mission des Nations unies a récemment parainé les rencontres d'un dialogue, en Tunisie, entre les représentants des partis politiques libyens, visant à modifier l'accord politique, première étape du plan d'action proposé par l'envoyé spécial des Nations unies en Libye et chef de la Mission des Nations unies, Ghassan Salamé, en septembre, qui a pour objectif de mettre un terme aux divisions politiques dans le pays.

NIGER :

Au moins 34 morts dans une bagarre entre agriculteurs et éleveurs



Au moins 34 personnes ont été tuées, dans une bagarre entre agriculteurs et éleveurs, dans la nuit de lundi à mardi, à Majirigui, dans la région de Maradi (sud du Niger), a rapporté mardi la radio privée nigérienne «Anfani».

Parmi les victimes figure le chef du village, tué à coups de machette, précise la même source.

L'on déplore également des dizaines de maisons incendiées, plusieurs animaux tués et jetés dans les puits du village.

Le gouverneur de la région de Maradi s'est rendu mardi sur les lieux pour tenter de calmer la situation.

Au Niger, et particulièrement dans la zone agricole, les conflits sont très fréquents en cette période entre les paysans qui n'ont pas encore libéré leurs champs et les éleveurs qui veulent faire profiter leurs troupeaux de la paille en abondance.

ZIMBABWE

Nouvelle ère politique, Mnangagwa nommé président par intérim

Le Zimbabwe est entré dans une nouvelle ère politique suite à la démission de Robert Mugabe après 37 années passées à la tête du pays, qui s'apprêtait hier à ouvrir le chapitre Emmerson Mnangagwa, nommé conformément à la Constitution du pays président de la République par intérim jusqu'à l'organisation de nouvelles élections prévues en 2018.



Après son éviction le 6 novembre au terme d'un bras de fer avec la première dame Grace Mugabe qui lui disputait la succession, le vice-président Emmerson Mnangagwa s'impose, par la force des dispositions de la Loi fondamentale du pays, comme président par intérim et succède à Robert Mugabe.

Longtemps considéré comme «le dauphin naturel» du président démissionnaire, M. Mnangagwa, 75 ans, a quitté l'Afrique du Sud et il est de retour dans son pays.

Sa nomination a été officialisée mercredi par le président du Parlement et doit assurer la présidence en période transitoire jusqu'à l'organisation de nouvelles élections, soit durant 90 jours.

Un des défis auquel il devra faire face sera de prouver ses capacités d'apporter le changement souhaité par le peuple zimbabwéen.

«J'aspire à rassembler tous les Zimbabwéens pour

inaugurer une nouvelle ère pour la reconstruction du pays», avait-il déclaré.

Ce n'est pas, dit-il, «la mission de la seule Zanu-PF (Union Nationale Africaine du Zimbabwe, le parti au pouvoir), mais celle de l'ensemble de la population».

Dimanche, la Zanu-PF l'a désigné comme candidat à la présidentielle de 2018 et l'a porté à sa tête, là encore en remplacement de M. Mugabe, qui dirigeait le pays depuis l'indépendance, en 1980.

L'armée, hostile à l'ascension de la Première dame, était intervenue dans la nuit de 14 au 15 novembre, prenant le contrôle du pays sans incident.

En plus de la menace de destitution, les militants lâchaient un à un, le président Mugabe (93 ans), le plus vieux dirigeant en exercice au monde.

Sa démission, a suscité des scènes de liesse dans tout le pays, tandis que l'armée avait appelé les Zimbabwéens à «la plus grande retenue» et au «respect de la loi».

Cap sur la construction du pays

Les derniers développements au Zimbabwe, ont suscité l'optimisme au plans régional et international.

Ainsi, le président de la Commission de l'Union africaine (UA), le Tchadien Moussa Faki Mahamat, a déclaré dans un communiqué que la décision de M. Mugabe «restera dans l'histoire comme l'acte d'un véritable homme d'Etat, qui ne peut que renforcer l'héritage politique du président Mugabe».

L'organisation panafricaine «reconnaît que le peuple zimbabwéen a exprimé le souhait d'un transfert de pouvoir pacifique de telle sorte que l'avenir démocratique du pays soit sauvegardé», poursuit le communiqué.

«La décision du président Mugabe de démissionner ouvre la voie à un processus de transition qui appartient et est dirigé par le peuple souverain du Zimbabwe», a ajouté la Commission, faisant état de la disponibilité de l'UA

à apporter «son soutien entier au peuple du Zimbabwe et à ses dirigeants dans la période à venir».

De son côté, le Secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, a déclaré avoir «pris note» de l'annonce de la démission de M. Mugabe, appelant tous les Zimbabwéens au «calme et à la retenue».

Le Secrétaire général de l'Onu a appelé également les dirigeants du monde à «être attentifs à leurs peuples», ajoutant que cette règle doit être «suivie partout dans le monde». De son côté, Washington y voit «une opportunité historique» au Zimbabwéens d'«emprunter une nouvelle voie et en finir avec l'isolement de leur pays».

Quant à la Première ministre britannique, Theresa May, elle a déclaré que la démission du président Mugabe offrait au Zimbabwe l'occasion de forger «une nouvelle voie», constatant que le peuple zimbabwéen avait montré qu'il souhaitait des élections libres et équitables et la possibilité de reconstruire l'économie du pays. Elle a également affirmé que le Royaume-Uni - ancienne puissance coloniale - aiderait le pays à construire l'avenir qu'il mérite.

La Chine, important partenaire du Zimbabwe, a, pour sa part, rendu hommage au doyen des chefs d'Etat de la planète et promis de poursuivre sa coopération avec le pays africain. Le Zimbabwe qui se trouve dans une situation difficile conserve des atouts tels que ses infrastructures et un sous sol riche.

SAHARA OCCIDENTAL :

Le Front Polisario appelle à la contribution du Conseil de sécurité pour relancer le processus de paix

Le Front Polisario a réitéré à New York son soutien à l'émissaire de l'ONU, Horst Kohler, en exhortant le Conseil de sécurité à «fournir la contribution nécessaire» pour relancer le processus de paix au Sahara occidental.

Dans une déclaration à la presse, publiée mardi soir à New York à la veille du briefing de Horst Kohler au Conseil de sécurité, le Front Polisario a dit «attendre que le Conseil assume sa responsabilité envers le peuple du Sahara occidental et assure le plein respect de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance».

«Le Conseil de sécurité a le devoir de garantir que ses propres résolutions soient respectées et pleinement mises en œuvre», a ajouté le Front Polisario, dont une délégation a rencontré mardi Horst Kohler, en rappelant à cet égard la résolution 2351 (2017) qui a demandé à l'envoyé personnel de faire le point, dans les six mois suivant sa nomination, sur les progrès réalisés en vue d'une solution juste et durable au conflit au Sahara occidental, en tant que question de décolonisation.

Cette réunion d'information, prévue en février prochain, «devrait constituer un cadre concret pour la voie à suivre et aboutir dans une durée déterminée à des négociations directes entre le

Front Polisario et le Maroc», a souligné la partie sahraouie. Dans l'intervalle, «il est plus que nécessaire pour le Conseil de régler les problèmes actuels afin de créer des conditions plus favorables au nouveau processus de négociation», a soutenu le Front Polisario.

Le Maroc continue de s'opposer au retour des observateurs de l'Union africaine (UA), expulsés du Sahara Occidental en mars 2016, a-t-il relevé, regrettant l'absence «d'une mission technique dans la région d'el Guegarat pour examiner, les sérieux problèmes créés par la violation unilatérale des termes du cessez-le-feu par le Maroc».

De même, la persistance des violations généralisées des droits de l'homme et le pillage des ressources naturelles au Sahara occidental, constitue «une culture d'impunité qui n'est pas propice à un processus de paix constructif et durable», a noté le communiqué.

Et d'ajouter: «Le Front Polisario se félicite de l'engagement régional accru sur ces questions, sous la forme d'une plus grande coopération UA-ONU sur le Sahara occidental».

«Avec un nouvel envoyé personnel et un mandat clair du Conseil de sécurité, le processus de paix devrait reprendre, en gardant à l'esprit le respect

du droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination qui doit être la principale orientation de tout effort crédible des Nations Unies visant à assurer une solution durable et juste au conflit au Sahara occidental, dernière colonie d'Afrique», a déclaré Ahmed Boukhari, représentant du Front Polisario auprès de l'ONU, cité dans le communiqué.

Pour le Front Polisario, «le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination est inaliénable et, par conséquent, non négociable», a affirmé M. Boukhari.

Le nouvel émissaire de l'ONU pour le Sahara occidental, Horst Kohler, doit briefed mercredi le Conseil de sécurité sur sa première tournée dans la région en vue de relancer le processus des négociations entre le Front Polisario et le Maroc. La dernière fois où les deux parties du conflit se sont installées à la même table de négociations remonte à mars 2012 à Manhasset aux Etats-Unis. Depuis le processus de paix lancé par l'ONU se trouve dans l'impasse en raison des entraves dressées par le Maroc pour empêcher le règlement du conflit sur la base des principes de légitimité internationale qui garantissent le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

CRISE SYRIENNE: L'opposition tente d'unifier ses rangs pour les pourparlers de Genève

Tous les courants de l'opposition syrienne sont réunis à Ryadh pour tenter d'unifier leurs rangs pour les pourparlers du 28 novembre à Genève, sous l'égide des Nations unies, au moment où les initiatives se multiplient pour tenter de mettre fin à la crise qui ravage la Syrie depuis 2011.

En effet, «140 dissidents syriens, issus des nombreux courants d'une opposition divisée, prennent part à cette réunion qui s'est ouverte peu après 10H15 (07H15 GMT)», selon le ministère saoudien des Affaires étrangères.

«Nous sommes aux côtés du peuple syrien (...) pour parvenir à une solution juste», a déclaré le chef de la diplomatie saoudienne Adel Al-Jubeir à l'ouverture de la conférence dont l'objectif est de mettre sur pied une délégation unique et unifiée pour représenter l'opposition aux pourparlers du 28 novembre prévue à Genève, sous l'égide des Nations unies.

Les participants «vont former une seule délégation pour les négociations», a souligné Hadi al-Bakra, un responsable de la Coalition nationale de l'opposition, relayé par la presse.

Cette rencontre intervient en présence de l'émissaire des Nations unies pour la Syrie, Staffan de Mistura, alors que la Turquie, l'Iran et la Russie tiennent, à des milliers de kilomètres de là, dans la station balnéaire russe de Sochi, un sommet pour discuter d'une issue à la crise syrienne qui a fait plus de 330.000 morts et connaît un tournant avec des défaites à répétition du groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) sur le terrain.

L'action diplomatique russe

En effet, le président russe Vladimir Poutine réunit ses homologues turc Recep Tayyip Erdogan et iranien Hassan Rohani pour «œuvrer au règlement à long terme du conflit» syrien, à quelques jours de la reprise de pourparlers à Genève.

Avec ce sommet qui doit s'ouvrir dans l'après-midi dans la station balnéaire russe de Sochi (sud-ouest),



le maître du Kremlin, veut préparer l'après-conflit alors que le gouvernement syrien, soutenu par l'aviation russe, a repris une grande partie du territoire syrien aux factions de l'opposition armées et aux terroristes.

Il a précédé la rencontre d'intenses contacts diplomatiques, recevant lundi le président syrien et s'entretenant mardi au téléphone avec plusieurs chefs d'Etat dont l'Américain Donald Trump, à qui il a assuré vouloir «œuvrer activement en faveur d'un règlement à long terme du conflit», selon le Kremlin.

La Russie et l'Iran, qui soutiennent Damas, et la Turquie, soutien de l'opposition syrienne, sont les parrains du processus d'Astana, la capitale kazakhe, qui a permis la mise en place de quatre «zones de désescalade» sur le territoire syrien.

Ces mesures ont permis d'abaisser la tension sur le terrain et de réunir autour du même table des représentants du gouvernement et de l'opposition pour parler de questions militaires alors que les pourparlers politiques de Genève étaient au point mort.

Moscou, à l'initiative de ce processus et dont l'intervention militaire a constitué un tournant du conflit, veut désormais trouver un relais politique à ce processus, au moment où selon M. Poutine la phase militaire «touche à sa fin».

Les trois chefs d'Etat doivent discuter d'un éventuel «Congrès de dia-

logue national syrien» réunissant en Russie gouvernement et opposition, idée lancée fin octobre mais rejetée par l'opposition, attachée au processus de Genève qui reprend le 28 novembre. Il faut rappeler qu'à ce jour, les initiatives de paix en Syrie ont toutes échoué, avec comme principale pierre d'achoppement le sort du président Bachar Al-Assad, dont le départ est réclamé par de nombreux opposants syriens.

Les exigences de l'opposition révisées à la baisse

Bon nombre d'opposants estiment qu'un consensus rimerait de facto avec l'acceptation par les représentants de cette opposition de réviser à la baisse leurs exigences quant au départ du président al-Assad.

D'où la démission par anticipation de plusieurs figures du Haut comité des négociations (HCN), qui représentait jusqu'alors l'opposition à Genève, deux jours seulement avant la conférence.

C'est le cas notamment du coordinateur du HCN, Riad Hijab, qui, sans expliquer son geste, a indiqué qu'il avait toujours résisté aux «tentatives cherchant à revoir à la baisse (les exigences) de la révolution».

Les démissions ont été favorablement accueillies par Moscou dont le chef de la diplomatie, Sergueï Lavrov, a estimé qu'elles allaient «aider l'opposition installée en Syrie et à l'étranger à s'unir de manière constructive».

AUSTRALIE: Création d'un groupe de lutte contre le financement du terrorisme en Asie du Sud-Est

Un nouveau groupe rassemblant des pays d'Asie du Sud-Est afin de lutter contre le financement du terrorisme dans la région vient d'être créé, a annoncé hier le ministre australien de la Justice, Michael Keenan.

La création de ce Groupe de travail contre le financement du terrorisme en Asie du Sud-Est (SEA CTFWG) a été faite lors d'un sommet sur la lutte contre le financement du terrorisme organisé à Kuala Lumpur, la capitale malaisienne.

Ce groupe sera composé de l'Australie et des pays de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) participant à ce sommet, dont la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et les Philippines.

Le service australien de renseignement financier AUSTRAC et le Conseil philippin contre le blanchiment d'argent (AMLC) co-présideront le nouveau groupe régional.

Le SEA CTFWG tentera de perturber le financement du terrorisme en luttant contre l'exploitation des actifs économiques et des civils, ainsi qu'en empêchant les organisations de soutenir le groupe terroriste auto-proclamé Etat islamique (EI/Daech) et les autres groupes terroristes d'utiliser les réseaux financiers internationaux.

IRAK: Découverte d'un charnier dans la région de Sinjar au nord du pays



Les corps de 73 personnes tuées par des terroristes de «Daech» ont été découverts hier par les forces de sécurité irakiennes enterrés dans une fosse commune dans la région de Sinjar (nord) de l'Irak.

Il s'agit de corps de dizaines de personnes (hommes femmes et enfants) tuées par le groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) dans la région de Sinjar (nord), a affirmé Chokor Melhem Elias, responsable de la localité de Qahtaniyya, à Sinjar, située à 80 km à l'ouest de Mossoul.

La fosse commune a été découverte à Ramboussi, une petite localité située à 5 km de Qahtaniyya, a précisé la même source.

Le responsable de la région de Sinjar Mahma Khalil a dit à la presse que, depuis 2015, «37 charniers ont été découverts dans différents secteurs» et «toutes les victimes son des yazidis».

En 2014, des terroristes de l'EI avaient tué des milliers de personnes dans leur fief du mont Sinjar, et enlevé des milliers de femmes et d'adolescentes.

«Environ 3.000 d'entre elles seraient encore en captivité», selon un rapport récent de la mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU.

Les forces kurdes appuyées par la coalition internationale antiterroriste conduite par les Etats-Unis ont repris le contrôle de Sinjar aux terroristes en novembre 2015. Le mois dernier, les forces irakiennes ont à leur tour repris aux Kurdes le fief yazidi de Sinjar.

APS

ALLEMAGNE: Le chef social-démocrate «sous pression» pour accepter une alliance avec Merkel

Le chef social-démocrate Martin Schulz est «sous pression» pour qu'il accepte une alliance avec la chancelière Angela Merkel dans un nouveau gouvernement afin d'éviter à l'Allemagne l'effacement dans une grave crise politique, a rapporté hier la presse allemande.

Depuis sa défaite aux législatives du 24 septembre, le leader du SPD, a, plusieurs reprises, signifié son refus de reconduire une coalition avec la CDU de Mme Merkel, préférant se consacrer à la reconstruction de son parti tout assurant son rôle d'opposant au Bundestag.

Malis, l'échec dimanche des négociations entre la CDU, les Verts et les libéraux pour former un gouvernement, et face à la menace d'élections anticipées, le refus de Martin Schulz est devenu plus controversé.

«Le refus de Schulz de participer



à un gouvernement sème le trouble au SPD», titre le quotidien Süddeutsche Zeitung (centre-gauche). «Le scepticisme pointe au sein du groupe parlementaire et à la direction du parti: avec son refus strict, le chef du SPD est allé trop loin».

Car en cas d'élections anticipées, certains élus craignent d'être punis par les électeurs pour avoir prolongé la crise politique, explique les observateurs allemands.

M. Schulz, lui, voit est explique que son échec lors des élections législatives en septembre illustre que les Allemands refusent désormais une nouvelle «grande coalition».

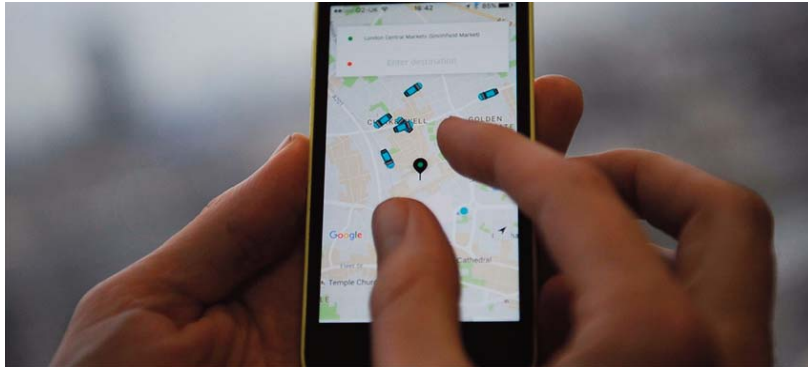
«La résistance à Martin Schulz gagne du terrain au SPD», relève ainsi le quotidien populaire Bild qui affirme qu'une «trentaine de députés remettent en question la stratégie de leur patron du parti».

Le chef de l'Etat allemand, le social-démocrate Frank-Walter Steinmeier qui veut à tout prix éviter des législatives anticipées, va recevoir M. Schulz aujourd'hui et devrait tenter de le convaincre d'aller négocier avec Mme Merkel.

ÉTATS-UNIS

Uber révèle que les données de 57 millions d'utilisateurs ont été piratées

Le PDG d'Uber a révélé mardi que les données de 57 millions d'utilisateurs à travers le monde ont été piratées à la fin 2016.



Parmi les 57 millions d'utilisateurs figurent 600.000 chauffeurs dont les noms et numéros de permis de conduire ont été piratés.

Les noms des utilisateurs ainsi que leurs adresses électroniques et numéros de téléphone mobile ont été subtilisés, a indiqué Dara Khosrowshahi, dans un communiqué.

Sur la base d'expertises externes, le patron d'Uber affirme que l'historique des trajets, les numéros de cartes et de comptes bancaires, les numéros de sécurité sociale et les dates de naissance des utilisateurs n'au-

raient en revanche pas été piratés. M. Khosrowshahi, qui a été nommé à la tête d'Uber fin août, souligne qu'il a été informé «récemment» de cet incident.

Il précise que deux individus ne faisant pas partie de l'entreprise seraient responsables de ce piratage. «L'incident n'a pas atteint les systèmes de l'entreprise ni son infrastructure», ajoute-t-il par ailleurs.

Selon Bloomberg, Uber aurait payé les hackers 100.000 dollars afin qu'ils ne divulguent pas l'existence de cet incident, une information qui n'a pas été confirmée par l'entreprise de

VTC. Ce piratage est le dernier d'une longue série aux États-Unis.

Début septembre, c'est l'entreprise Equifax, qui récolte et analyse les données personnelles de clients qui sollicitent un crédit, qui avait révélé une intrusion de mi-mai à fin juillet dans ses bases de données.

Les informations personnelles (noms, numéros de sécurité sociale, dates de naissance...) de plus de 145 millions de clients américains et d'autres au Canada et au Grande-Bretagne avaient alors été dérobées.

Le régulateur présente son projet pour supprimer la «neutralité du net»

La Commission fédérale des communications (FCC), qui régule le secteur américain des télécommunications, a dévoilé mardi le projet d'annulation de mesures de 2015 destinées à assurer que les fournisseurs d'accès traitent tous les services en ligne de la même manière.

Cette annonce par le président de la FCC Ajit Pai est le dernier rebondissement dans le dossier de la «neutralité du net» qui oppose les acteurs politiques depuis une décennie, tous affirmant paradoxalement vouloir défendre un internet «ouvert et libre».

M. Pai a présenté une directive intitulée «Restaurer la liberté d'internet» qui doit être soumise au vote lors d'une réunion de la FCC le 14 décembre et qui doit annihiler une mesure de l'administration démocrate de Barack Obama.

Les partisans de cette dernière craignent que les opérateurs ne créent un «internet à deux



vitesse» en faisant payer pour un débit plus rapide ou en bloquant certains services leur faisant concurrence comme la vidéo à la demande.

Mais pour ses détracteurs, elle assimile les opérateurs à des services publics et décourage les investissements. Les membres de la FCC avaient voté en mai par deux voix contre une pour revenir sur cette règle, qui a été attaquée en justice par plusieurs opérateurs. M. Pai a assuré que son projet allait permettre de retrouver l'«approche réglementaire légère» qui a permis à internet de s'épa-

nouir. «Aujourd'hui, j'ai partagé avec mes collègues un projet de directive qui abandonnerait cette approche défaillante et rétablirait le consensus durable qui a bien servi les consommateurs pendant des décennies», a-t-il expliqué, dans un communiqué.

«Avec ma proposition, le gouvernement fédéral arrêterait la microgestion d'internet».

Pour Matt Wood, de l'association de consommateurs Free Press, ce projet représente un «cadeau géant à quelques conglomérats» qui contrôlent le

haut débit. «Les entreprises les plus détestées et les plus mal notées vont être libres de bloquer, d'étrangler ou de faire de la discrimination contre votre discours sur internet si le président de la FCC (du président Donald) Trump obtient ce qu'il veut», a-t-il estimé.

En revanche, le directeur exécutif de l'organisation professionnelle USTelecom, Jonathan Spalter, a salué le projet: «Le retrait de réglementations obsolètes et restrictives ouvrira la voie à des investissements dans le réseau haut débit, l'expansion et la modernisation».

TIC

Améliorer les performances des administrations et entreprises par la transformation numérique



Les administrations et les entreprises se doivent d'améliorer leurs performances grâce à la «transformation numérique», a plaidé hier à Alger, Farid Lefkir, spécialiste des technologies de l'information et de la communication (TIC), considérant cette transformation comme étant «incontournable et impérative» pour l'Algérie.

«Il s'agit d'avoir une vision globale du développement des activités des administrations et des entreprises et de voir les méthodologies qui leur permettraient d'être de plus en plus performantes grâce à la transformation numérique», a expliqué à l'APS, M. Lefkir, Directeur général de M2I Services, s'agissant du but du séminaire organisé par ce fournisseur de solutions informatiques et intitulé «Les Datacenters innovants et

Applications métiers, au cœur de l'activité économique et gouvernementale». Outre des entreprises privées spécialisées en TIC, cette rencontre de formation, d'une journée et la deuxième du genre, est destinée aux institutions publiques, dont des ministères, les différents services de sécurité, des sociétés nationales à l'instar de Sonatrach et de Sonelgaz, etc.

Son intérêt consiste également à chercher «comment améliorer les activités et les processus métiers des administrations et autres entreprises, afin de transformer leurs activités par le numérique, à travers notamment l'innovation continue», a ajouté l'organisateur de ce séminaire.

Evoquant «un enjeu crucial dans un monde qui tourne autour de l'internet et dans lequel l'Algérie doit y être rapidement un acteur», M. Lefkir a estimé que cette transformation numérique est «incontournable et impérative» pour le pays afin, a-t-il explicité, «d'éviter non seulement à la traine mais en cessation, dès lors que nos activités administratives et en entreprises doivent s'inscrire dans un cadre national mais surtout global».

Cette transformation par les TIC, a-t-il poursuivi, permettra une «meilleure visibilité» aux entreprises publiques et privées, notant que celles-ci sont «peu représentées» sur le net, avec seulement 9000 présences pour plus d'un million d'entreprises et une population algérienne de plus de 40 millions d'individus.

Ce qui «les empêche d'espérer des marchés supplémentaires et un nivellement vers le haut», a-t-il fait remarquer. M. Lefkir a déploré, en outre, que les TIC en Algérie représentent seulement 4% du Produit intérieur brut (PIB), au moment où elles devraient atteindre 13% eu égard à «la dynamique» que les pouvoirs publics veulent impulser, sachant qu'avec un taux de 70%, l'Etat est «le premier ordonnateur de commandes» et par conséquent, le principal «booster» de l'économie numérique, a-t-il expliqué.

Le spécialiste a ajouté que les entreprises et administrations algériennes devaient, par conséquent, «impérativement suivre les évolutions numériques et leur utilisation dans le bon sens, autrement, elles ne permettront pas un développement économique fiable pour le pays et un apport clair au citoyen», rappelant que ce dernier «est connecté partout avec le monde».

Par ailleurs, il a déploré «l'absence» de l'Algérie dans le «e-business» qui représente plus de 1000 milliards de dollars dans le monde, et ce, nonobstant les ressources humaines, compétences formation dont elle dispose. Ceci, a-t-il observé, d'autant plus que la conjoncture économique impose à l'Algérie d'«exporter des produits de qualité». Rappelant enfin, que depuis 2005, cette transformation numérique a été exigée par les plus hautes autorités du pays, le président de la République, en l'occurrence, M. Lefkir a émis le souhait également que la «e-gouvernance», un concept qui existe depuis 15 ans dans le pays, soit plus largement mise en œuvre.

CHLEF

Artisanat d'art, un métier traditionnel en quête de réorganisation et de revalorisation

L'artisanat d'art dans la wilaya de Chlef, un métier traditionnel en «léthargie», est en quête de réorganisation, de revalorisation, d'amélioration de la qualité de ses produits et de leur préservation, des conditions sine qua non, selon les responsables du secteur, pour prétendre à rétablir l'authenticité des objets d'art de la région, réceptacle de différentes civilisations qui s'y sont succédées.

A en croire le directeur de la Chambre d'artisanat et des métiers (CAM), Mustapha Lakhdari, l'artisanat d'art à Chlef demeure en état de «léthargie» comparativement aux wilayas voisines où ce secteur est en pleine relance, sa structure ayant recensé, à travers neuf (9) communes sur les 35 que compte la wilaya, 24 artisans spécialisés dans cette activité professionnelle, qui se raréfie au fil du temps d'où l'urgence de réunir les artisans amateurs actant dans l'informel.

La confection d'objets d'art représente pourtant un hobby pour de nombreux talents de la région, encouragés par la disponibilité d'une matière première peu coûteuse, pouvant provenir de matières recyclées à partir de déchets ménagers ou industriels, a expliqué le responsable.

D'autant plus, a-t-il ajouté, qu'il existe actuellement une véritable demande en matière d'objets d'art et de décoration de la part des citoyens.

Et de relever : « Ces facteurs devraient inciter les jeunes talents d'adhérer à la CAM, où ils pourraient bénéficier de ses multiples avantages, notamment en matière de promotion de cet artisanat d'art ».

Dans le cadre des efforts consentis par sa structure en vue d'atteindre en 2018 une quarantaine d'artisans actant dans la confection d'objets d'art, M. Lakhdari s'est félicité de l'attribution, à l'occasion de la Journée nationale de l'artisan, de trois (3) ateliers à des artisans du domaine (artisanat d'art).

Ce faible engouement des jeunes pour l'artisanat d'art, en dépit de l'existence de facteurs incitatifs pour son exercice, a été également déploré par L'hadj Abdennour, un artisan d'art, qui a exprimé à l'APS son attachement profond à ce métier, qui dépasse pour lui l'aspect purement professionnel pour être une véritable



passion de l'innovation et de la création, à même de faire connaître la région de Chlef.

« Nous avons le devoir de préserver cet artisanat d'art et de le transmettre aux générations futures, car il est l'expression de notre identité et de l'histoire de notre région », a-t-il soutenu, assurant de son entière disponibilité à former les jeunes désireux d'intégrer ce domaine d'activité, qui « requiert des matières premières peu coûteuses et disponibles, à l'instar du bois, de l'argile, du cuire, du fil, en plus de certaines techniques en matière d'éclairage et de décoration ».

Le mélange entre ces matières et techniques peut déboucher, selon ce mordu de l'artisanat d'art, « sur un véritable objet d'art exprimant l'identité d'une région et pouvant être vendu à un prix concurrentiel ».

Engouement des Chelphis pour la culture des objets d'art

Lors d'une tournée à la foire artisanale tenue récemment à la maison de l'artisanat de la cité « Ben Souana » du centre ville de Chlef, l'APS a constaté un important engouement des visiteurs pour le stand des objets d'art et de décoration.

Pour Abdelkader, un visiteur, la

culture des objets d'art et de décoration d'intérieur est en pleine expansion à Chlef, en dépit de la faiblesse du nombre d'artisans exerçant ce métier.

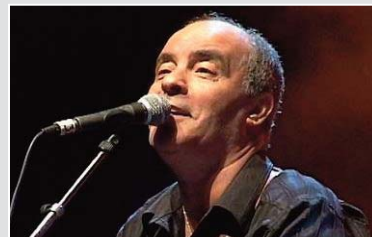
Il a cité en exemple sa petite famille, qui ne rate jamais ce type d'expositions, assurant même se rendre parfois, avec ses amis dans d'autres foires artisanales organisées en dehors de la wilaya, pour le seul plaisir d'acquiescer des objets d'art, destinés à la décoration de son appartement.

Cette vision est partagée par Mme Djamilia, une autre visiteuse mordu de décoration, qui dit ne jamais manquer une occasion de se rapprocher des responsables en charge du secteur pour les inciter à consacrer davantage d'efforts pour sa promotion, vu sa dimension artistique, commerciale et environnementale.

Son amie, Mme. Malika, a quant à elle, qualifié l'artisanat d'art de passerelle culturelle entre différentes régions et catégories sociales, dont le dénominateur commun est la décoration d'intérieur avec ces objets artistiques, qui constituent, selon elle, une véritable référence historique, en plus d'être un gage d'amitié pouvant être échangé entre personnes de différentes régions.

BÉJAIA

Un gala-hommage à Djamel Allem samedi



Une dizaine d'artistes rendront, lors d'un gala prévu samedi prochain au Théâtre régional de Bejaia, un hommage au chanteur Djamel Allam, en butte depuis août dernier à de sérieux problèmes de santé.

Initié par l'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (ONDA), l'événement entend célébrer les 40 ans de carrière de l'auteur de *Ma re d- yughe l* en saluant sa popularité, son immense talent et sa passion pour la chanson.

Boudjemâa Agraw, Brahim Tayeb, Hafid Djemai, Mounia Ait-Meddour, la cantatrice attirée du TRB et d'autres qui, pour la plupart font partie de ses amis proches, interpréteront quelques-uns de leurs titres personnels mais dérouleront surtout le répertoire de Djamel Allam que d'aucuns considèrent étincelant.

Djawhara, Thella, Gatlatou, A Dadda et autre Salimo font partie de ce répertoire qui, au fil du temps, s'est encore bonifié, résonnant non seulement dans les salles de spectacles, mais quasiment dans toutes les chaumières.

C'est que Djamel Allam, avec sa voix douce-reuse, ses compositions légères et son énergie, a magnifié tous ses morceaux, en les mettant à la portée de tous et de tous les publics.

Ses choix musicaux mêlent sans difficultés les variations traditionnelles, modernes ou Djazz, servis par des textes simples mais profonds dont l'écoute, à tous les coups, attendrit et émeut.

D'aucuns ont en mémoire, il y a trois ans, les larmes sourties au public de la maison de la culture, littéralement bouleversé après qu'il ait entonné « Uretsrur » du chanteur de la révolution Farid Ali.

Ainsi est l'homme, talentueux certes, mais aussi généreux et flamboyant.

Ses prestations ne sont jamais banales mais toujours truffées de surprises.

Aussi l'hommage n'en est que justice.

« C'est un grand merci qu'on lui rend », dira un cadre de l'Onda de Bejaia, saluant autant son œuvre que son parcours.

Outre le gala, l'hommage sera ponctué par la sortie d'un coffret anthologie comprenant l'intégralité de son répertoire musical.

MUSIQUE

Le chant traditionnel sarde s'invite à Alger par la voix d'Elena Ledda

La chanteuse italienne Elena Ledda, a animé mardi soir à Alger un concert de chants traditionnels de l'île de Sardaigne (ouest de l'Italie), devant un public peu nombreux, venu apprécier des pièces du terroir italien, aux rythmes et aux mélodies méditerranéennes proches du patrimoine musical algérien.

« Amaius » (enchantement), intitulé du spectacle présenté à la salle Ibn-Khaldoun par la chanteuse italienne et ses quatre musiciens, est une fresque invitant à une immersion dans les traditions de la Sardaigne, région méditerranéenne à la croisée des cultures sud européenne et nord africaine.

Évoquant l'amour de la patrie dans différentes situations de vie, Elena Ledda a restitué durant une heure de temps, le déroulé d'une existence « paisible et heureuse » de l'Italien attaché depuis son jeune âge, à sa terre natale et aux coutumes ancestrales, à travers une quinzaine de titres « cartes postales » de durées relativement courtes, imprégnés d'introductions dans l'esprit « istikhbar » et de rythmes ternaires similaires aux « berouali » algériens.

Dans une ambiance de grands soirs, la soprano italienne, soutenue par une

orchestration de cordes de haute qualité, a rendu les pièces « Gobbula », « Anninnia », « Soliana », Cantu a Dillu », « Lillus de Maiu », « Ballo Brincu », « Akam », « Su Patriotu Sardo (Ballo) », « Tòrrand », « Sceti Tui », « I' Colore del Maestra (instrumental) », « Arrosariu e Mortu Est », « Gioga Gioga », « Muttos » et « Pesa su Bally ».

Les instrumentistes, Mauro Palmas à la mandole et au « Liuto cantabile » (petit luth), Marcello Peghin à la guitare et Silvano Lobina à la guitare basse, présents sans percussions, ont brillé de professionnalisme et de technique, assurant une assise musicale confortable à la cantatrice qui, avec sa voix étoffée et puissante, se promenait allègrement sur les partitions pleines des différentes pièces, aux arrangements polyphoniques intelligents.

Mauro Palmas a particulièrement brillé de virtuosité, soutenant les solos qu'il interprétait par une maîtrise du jeu rythmique sur des mesures ternaires aux cadences irrégulières et un accompagnement harmonique très riche, avec les accords respectifs à chaque passage mélodique, joués simultanément dans le mouvement de la percussion et en arpèges.

Au delà des explications données en Italien entre les pièces, le public, prenant

part à ce voyage poétique, a dû se référer aux onomatopées et à la gestuelle utilisées dans certains des titres par la chanteuse et sa vocaliste Simonetta Soro, ainsi qu'à l'ambiance qui s'y dégageait, pour en saisir le contenu.

Plus que le public algérois, l'ambassadeur d'Italie en Algérie, Pasquale Ferrara et quelques uns de ses compatriotes ont savouré dans l'allégresse et la délectation chaque pièce du répertoire choisi par Elena Ledda, qui renvoie dans un élan nostalgique, au mode de vie à l'italienne, à l'instar de « Gioga, Gioga » qui reprend toutes les chansons illustrant les jeux infantiles, en Sardaigne notamment.

Née en 1959 en Sardaigne, Elena Ledda, « soprano dramatique » s'est intéressée très jeune à la musique traditionnelle, recevant ses premiers cours de chant classique au Conservatoire Pierluigi da Palestrina de Cagliari.

Durant les années 1970, elle est distribuée dans plusieurs pièces de théâtre célèbres, puis elle opte d'abord pour le chant classique, avec un intérêt prononcé aux musiques anciennes, datant du moyen âge au baroque, avant de se consacrer à la musique traditionnelle sarde.

Dotée d'une voix puissante, à la tessi-

ture large, Elena Ledda, qui compte à son actif 16 CD, dont « Cantandi A Deus » et « Live at Jazz in Sardegna », étalés sur une trentaine d'années, a fait connaître la musique traditionnelle sarde à travers le monde grâce à son répertoire qui « vivifie la mémoire du chant du terroir ».

Se frottant à des artistes de renom, à l'instar de Richard Galliano, Nana Vasconcelos et Giorgio Gaslini, l'artiste s'est investie dans plusieurs collaborations dont l'enregistrement d'une vingtaine de productions musicales et l'interprétation de rôles de premiers plans dans des pièces de théâtre ou des films célèbres.

Actuellement et en plus de son activité intense, Elena Ledda se consacre à la formation, offrant son aide aux jeunes artistes émergents.

Le concert de musique « Amaius » (enchantement) d'Elena Ledda, programmé à Alger pour une représentation unique, est organisé par l'Institut italien d'Alger dans le cadre de la deuxième édition de la « Semaine de la Cuisine italienne dans le monde » qui se poursuit jusqu'au 26 novembre, avec des démonstrations de préparation de recettes et des conférences sur l'art culinaire en Sardaigne.

APS

Programme de la soirée

TF1 20:55

Le tueur du lac

Avec : Julie de Bona, Lannick Gauthry



Lise dit à Clovis qu'elle a découvert sa double vie, après avoir parlé à Mathilde. Furieuse, elle lui demande de quitter leur domicile, sans lui laisser le temps de s'expliquer. Le lendemain, la procureure lui apprend qu'elle a placé son enquête sur le tueur en série sous l'autorité de la commandante Varella, de la SRPJ de Lyon. Les deux femmes se rendent sur les lieux du dernier crime.

France 2 20:55

Envoyé spécial

MAGAZINE D'INFORMATION
296 épisodes



Que la force soit avec vous ! En entraînant son cerveau, l'être humain développerait des capacités extraordinaires et insoupçonnées. Cette préparation mentale est l'apanage du sport mais également de l'armée. Enquête sur la méditation, les exercices respiratoires et l'auto-hypnose • Laurent Wauquiez, l'ambitieux. Portrait de celui qui brigue la direction du parti Les Républicains (LR). Retour sur son parcours, sa méthode, ses idées et même sa proximité avec Sens commun, l'émanation politique de La Manif pour tous.

France 3 20:55

Un village français

Réalisateur : Jean-Philippe Amar
Avec : Emmanuelle Bach, Thierry Godard



Daniel accompagne Hortense dans une institution spécialisée. Le psychiatre diagnostique une démence paranoïde et propose de l'hospitaliser. Au local du Parti communiste, Edmond et son équipe préparent les élections. Gustave craint que Léonor, mêlée à une affaire de perte de tracts, soit exclue par la commission disciplinaire. Les employés de l'usine sont toujours en grève. Jeannine veut envoyer les CRS pour reprendre la situation en main. De son côté, Jules, qui se réjouit des difficultés de Raymond, fait un malaise. Il ne se doute pas qu'il a été empoisonné par Lucienne.

CANAL+ 21:00

Snowfall

Réalisateur : Adil El Arbi
Avec : Damson Idris, Carter Hudson



En 1983, dans un quartier populaire de Los Angeles, Franklin, un étudiant de 19 ans, arrondit ses fins de mois en vendant de la marijuana. Le jeune homme, passionné de catch, suit de près la carrière sur les rings de Gustavo « El Oso » Zapata. Il ignore que ce dernier gagne sa vie en travaillant pour les trafiquants de drogue. La mort de Logan Miller, un agent de la CIA infiltré dans un gang, bouleverse le quotidien des deux hommes.

6 21:00

La France a un incroyable talent

DIVERTISSEMENT 12 saisons / 75 épisodes



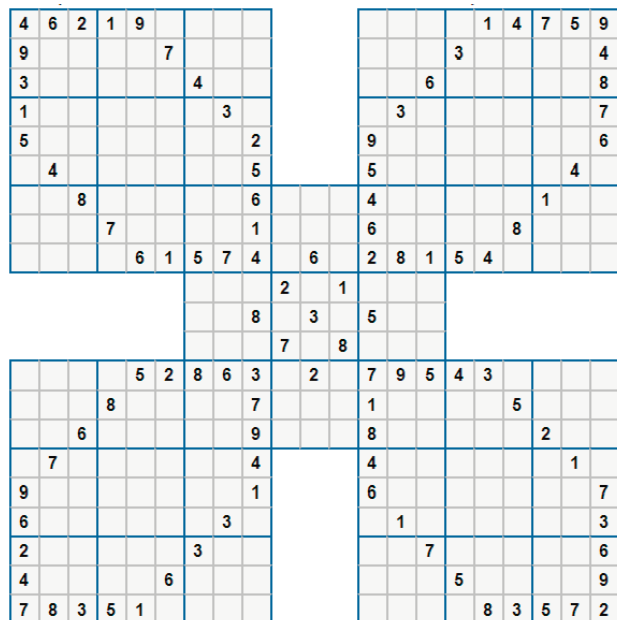
De nouveaux candidats, parmi les 40 qualifiés pour ces demi-finales, se présentent ce soir face au jury, composé d'Hélène Ségara, Eric Antoine et Kamel Ouali - une nouvelle fois rejoints par le chanteur et rappeur Soprano. Ces derniers ont la lourde tâche de devoir choisir, à la fin de l'émission, les trois artistes qui pourront participer à la grande finale. Tout au long de la soirée sont également diffusées les séquences inédites et les plus marquantes enregistrées lors de la première étape de la compétition, les auditions.

Jeux

Samourai-Sudoku n°1728

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.

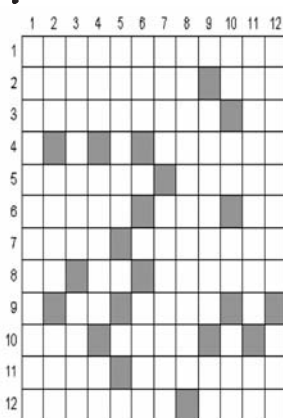


“Nos actes les plus sincères sont aussi les plus calculés.”

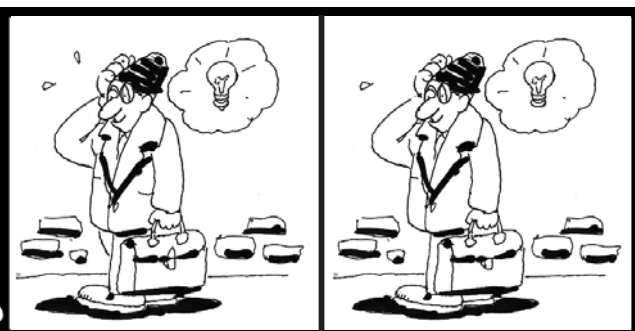
* André Gide

Mots croisés n°1728

- Verticalement :**
1. Organite cytoplasmique de la cellule qui synthétise l'adénosine triphosphate utilisée comme source d'énergie
 2. Appareil, dispositif destiné à prévenir d'un danger - Produits comestibles de la ponte de certains oiseaux, poissons
 3. Poisson d'eau douce - Frappas violemment, à coups répétés
 4. Saison - Infini
 5. Adoucir - Symbole représentant
- Horizontalement :**
1. Religieuse placée sous la vocable de sainte Marie-Madeleine
 2. Esclaves d'Etat, à Sparte - Grands félins
 3. Grosse araignée
 4. Unité monétaire divisionnaire de la Suède
 5. Affaire judiciaire due à l'intolérance religieuse
 6. Curium - Ville du sud-ouest du Nigeria - Écritain italien
 7. Mathématicien français - Nom de quatorze rois de Suède et de sept rois de Danemark
- la fonction exponentielle**
6. Armée, à l'époque féodale - Excréments
 7. Coutumes - Volcan actif d'Italie - Sélénium 8. Fret d'un bateau - Marteau de couvreur 9. Agacés - Qui a une saveur aigre
 10. Technétium - Larve
 11. Relatif à la télévision comme moyen d'expression (fém)
 12. Einsteinium - Mariages
- 7. Loi du silence (pl.) - Pronom personnel**
8. Formerons des liens plus ou moins étroits avec qqn, un groupe - Sauce
 9. Acteur américain - Organisme qui coordonne les recherches aéronautiques aux Etats-Unis
 10. Langue slave qui a été la langue officielle de l'U.R.S.S. - Personne qui cherche à en égaler une autre
 11. Conifère - Préfixe - Classification en grades, d'après leur viscosité, des huiles pour moteurs
 12. Orient - Versées des larmes



Terreurs



esca- rots	↓	orifice de colon rougiras à peine	↓	rurale	↓	fermette du midi plante à teinture	↓	petit qâteau	↓	jardins publics	↓	nourris- sons	↓
cochon	↓		↓	retiras	↓					coupai	↓		
	↓												
carnivo- res aqua- tiques	→							réunion mondiale général sudiste	→			pièges à homards	↓
élevais	↓												
	↓						cert- volant paradis hindou	↓					
note de musique grande flaque	→		portion d'acte	→						te diri- geras versant à l'ombre	→		
	↓		greffait	↓	abomi- nables cassette à votes	→					↓		
bonne blaque	→												paysan
arme d' espadon	↓							vois d'opéra tradi- tionnel	→				↓
	↓					indiscu- table pas très rapide	→				article de bazar première lecture	→	
	↓												
imposent le blocus	↓	deux se- mestres	→		séculier	↓					enzyme	→	
	↓	filé	↓		statue couchée	↓					répètera	→	
	↓									écluse	↓		
	↓									tissu de laine	↓		vilaine
	↓												↓
vocifé- ration	→	c'est aussi do brillante	↓		dur à entendre	→							
	↓				crues	↓							
	↓			service d'antan unité d' intensité	→			anneau de cordage certifiés	→				
élargit	→											fin d'infinifit faire du tort	→
donna à manger	↓					triste sonnerie don d'artiste	↓						
	↓												
	↓							accroche	→				
	↓							très serré	↓				vaqa- bonde
nids de rapaces	↓	joint	→							se rebeller	→		↓
	↓	finaudes	↓							sort	↓		
	↓					perçai de coups	→					engins de guerre	↓
convain- cu démolir- ont	→				fine	↓							
	↓				reine indienne	↓					unité de raison- nement direction	→	
	↓												
venu au monde	→				créateur reconnu cité près de Dijon	→						propulsé	→
décoloré	↓											mot de licence	↓
	↓						suivies de leurs petits	→					
axe de roue	→							son lait baignait Cléo-	→				

1996 - Détourné par des pirates et à court de carburant, un avion éthiopien s'abîme devant une plage aux Comores; il y a 125 morts et 50 survivants.

5	9	8	1	7	4	2	6	5		1	2	6	3	7	5	8	9	4
2	7	6	5	4	3	9	8	7		6	7	5	2	4	9	3	8	1
4	2	6	4	2	9	3				1	9	8	7	6	5	4	3	2
2	7	6	4	5	9	1	8	3		4	3	9	6	5	2	1	7	8
5	1	3	8	2	7	9	4	6		6	8	1	7	9	3	8	2	4
9	8	4	6	3	1	5	2	7		6	8	2	7	1	4	6	3	9
8	5	7	3	1	6	4	9	2		3	5	1	4	2	7	9	8	6
6	4	9	7	8	2	3	6	1		9	4	2	7	6	8	5	1	4
1	3	2	4	5	6	7	8	1		3	2	9	4	8	6	5	1	7
3	8	5	6	5	1	9	2	7		1	8	4	6	3	5	7	8	4
2	9	7	8	4	3	1	4	6		3	5	9	8	2	7	9	1	5
1	4	6	9	2	7	8	3	6		2	6	7	4	1	9	6	2	3
7	1	9	5	6	2	8	3			1	9	4	3	6	2	5	7	8
5	6	3	8	9	1	2	7			1	9	8	7	6	5	4	3	2
5	6	3	7	1	8	4	9			2	6	5	8	4	7	2	9	1
9	5	2	3	7	4	6	1			8	7	5	1	4	9	8	3	6
4	7	1	2	8	6	3	5			9	4	6	5	2	3	1	8	7
6	3	8	1	9	5	2	7			3	8	2	6	7	9	1	4	5

**PALISSADIQUE
INUSUEL■DURS
NAGER■UNIE■S
ATERIEN■OBEI
CE■AMR■STERE
OXONIUM■ECRU
TIN■SPICS■A
HECT■TEL■OTE
E■LAVIT■AMIE
QUEUSOT■COQS
UN■D■NEON■UT
EIDERS■HEBEI**

D	A	N	G	S	F	R	I	A	C	T	U	R	E								
E	M	I	L	L	A	S	R	E	P	U	A	C	T	U	R	E					
S	E	T	I	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E				
H	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
D	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
L	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
B	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E	
S	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E	
H	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
D	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
L	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
B	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E	
S	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E	
H	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
D	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
L	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
B	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E	
S	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E	
H	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
D	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
L	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
B	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E	
S	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E	
H	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
D	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
L	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
B	E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E
E	S	I	T	L	E	C	E	S	A	R	R	E	E	R	A	C	T	U	R	E	
S																					

KARATÉ-DO / OPEN MONDIAL D'OKINAWA 2017 : 4 athlètes algériens présents au Japon



Quatre athlètes algériens (3 messieurs et une dame) prendront part à l'Open mondial d'Okinawa (Japon) de karaté-do, prévu les 25 et 26 novembre.

Il s'agit d'Ismaïl Rabeïhi (kata), Salah-Eddine Sekkour (kata), Hocine Daïkhi (+84 kg / kumité) et Racha Bensaïb (+68 kg / kumité).

"Cet Open regroupera les meilleurs karatekas de la planète, chaque pays sera représenté par cinq ou six athlètes au maximum.

La Fédération mondiale de karaté (WKF) finance cette compétition et les titres seront comptabilisés pour le classement mondial et olympique", a déclaré Racha Bensaïb, mercredi à l'APS.

Etant donné que la Fédération algérienne de karaté-do (FAK) est suspendue par la WKF, les Algériens participeront à ce tournoi avec le club de SPN Paris (France).

"Le ministre de la Jeunesse et des Sports nous a donné son accord pour participer à cette compétition, à condition de ne pas évaluer sous l'emblème de la Fédération mondiale.

C'est pour cette raison que nous avons opté pour le club parisien", a ajouté Bensaïb.

Les Algériens se déplaceront mercredi à 15h00 vers Doha pour une escale avant de s'envoler pour Tokyo jeudi à 7h00 du matin.

Pour rappel, l'instance mondiale de karaté a décidé de suspendre la FAK, actuellement gérée par Aboubaker Mekhfi à la tête d'un directoire, après avoir demandé au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) de «faciliter» l'organisation d'une assemblée élective et de trouver dans «un délai de 45 jours» une solution aux «dysfonctionnements» que vit la FAK depuis plusieurs mois.

Aboubaker Mekhfi a été désigné fin mai par le MJS à la tête d'un directoire pour gérer les affaires de la FAK en attendant l'organisation d'une assemblée générale élective, une décision considérée «en contradiction» avec les textes et règlements de la Fédération mondiale de karaté et de la charte olympique.

Mekhfi a aussi été suspendu en juillet dernier pour deux ans de toutes les activités et représentations au sein de l'Union des Fédérations africaines de karaté (UFAK) pour «diffamation et déclarations calomnieuses», tenues à l'issue des championnats d'Afrique-2017, organisés du 29 mai au 4 juin à Yaoundé (Cameroun).

Le MJS a décidé par la suite d'installer une cellule de crise chargée d'examiner l'ensemble des tenants et aboutissants suite à la suspension infligée à la Fédération algérienne de karaté-do par la WKF.

SÉLECTION ALGÉRIENNE DE HANDBALL : Hiouani et Seghir pour relancer les Verts à 55 jours de la CAN-2018

Loin des feux de la rampe depuis sa consécration lors de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2014 disputée à Alger, l'équipe nationale de handball est en train peut-être de voir le bout du tunnel avec la désignation, mardi, du duo Sofiane Hiouani - Zineddine Mohamed Seghir à la tête du Sept national, à 55 jours de la CAN-2018 au Gabon (16-28 janvier).



La traversée du désert n'a que trop duré pour une équipe nationale qui a beaucoup perdu de son aura depuis 2014, alors que les observateurs lui prédisaient un avenir radieux, stoppée net dans son élan pour la faire chuter du statut de gros calibre continental au simple rôle de figurant.

La mission du tandem Hiouani-Seghir s'annonce très difficile vu que la prochaine CAN-2018 s'approche à grands pas, cette dernière constituant un objectif majeur pour l'équipe dirigeante de la Fédération algérienne (FAHB)

et son président Habib Labane.

Le Sept national devait être confié au technicien croate Sead Hasanefendić avant que ce dernier ne décide de se rétracter à la dernière minute, laissant la FAHB dans une mauvaise situation qui aurait pu être évitée.

D'aucuns estiment que l'équipe nationale, qui vient de retrouver la compétition en octobre dernier en prenant part au tournoi des Quatre nations à Tunis après 21 mois d'inactivité, devait avoir plus d'intérêt de la part de l'équipe dirigeante de la FAHB, élue

le 1er avril dernier mais qui a dû attendre sept longues mois pour désigner un nouveau coach alors que l'échéance de la CAN-2018 était en ligne de mire.

Une «faute stratégique», diront les observateurs, pour qui Habib Labane aurait pu dénicher un entraîneur national dans la foulée de son élection afin de permettre aux coéquipiers de Messaoud Berkous d'avoir plus de temps pour préparer le rendez-vous continental et l'aborder dans la peau d'un favori, ce qui n'a pas été le cas.

«Le Mondial des moins de

21 ans, organisé l'été dernier à Alger, a monopolisé toute l'attention de la fédération qui a consacré tout son temps pour réussir l'organisation de cet événement important», a tenté de justifier Labane, au sujet du retard accusé dans la désignation d'un nouveau sélectionneur.

Au vu de la situation actuelle, Sofiane Hiouani et Zineddine Mohamed Seghir devront rapidement se mettre au travail pour composer une équipe conquérante avec pour objectif la qualification au Mondial-2019 en Allemagne et au Danemark, qui passe par une place sur le podium de la CAN-2018.

La FAHB songe de son côté à suspendre le championnat national jusqu'à la fin de la CAN-2018, pour permettre aux Verts de préparer ce rendez-vous continental dans les meilleures conditions.

La mission des Algériens s'annonce difficile au Gabon où ils ont hérité au premier tour de la Tunisie, du Cameroun, du Congo et du pays organisateur (poule A) alors que le groupe B est composé de l'Egypte (tenante du titre), du Maroc, de la RD Congo, de l'Angola et du Nigeria.

JUDO / OPEN AFRICAÏN DE DAKAR : L'Algérie à la 3^e place avec deux médailles d'or

La sélection algérienne (messieurs/dames) de judo a décroché la troisième place à l'Open Africain de Dakar, clôturé hier au Sénégal, avec un total de deux médailles d'or, décrochées par Wail Ezzine (-66 kg) et Amina Belkadi (-63 kg).

La Fédération algérienne de judo n'a engagé que deux athlètes dans cette compétition et ils ont réussi un carton plein, en décrochant le vermeil, chacun dans sa catégorie respective.

Versé dans la poule «C», Ezzine a été exempté du premier tour et il n'a eu besoin que d'une seule victoire, contre l'Argentin Nehuen Melita, pour se qualifier

en demi-finale, où il a dominé le Congolais Rodrick Kuku, pour aller en finale, où s'il s'est adjugé l'or, en battant le Marocain Abderrahmane Bouchita.

Belkadi a été encore plus chanceuse que son compatriote, puisqu'elle a concouru dans une catégorie de poids ne comptant que quatre athlètes, faisant que son premier combat équivalait à une demi-finale.

L'Algérienne y a dominé la Sénégalaise Anna Siga Faye, avant d'enchaîner par une autre Sénégalaise, en l'occurrence Marie N'Diaye N'Dao, offrant ainsi une deuxième médaille d'or à son pays.

La compétition a drainé un total de

74 judokas (47 messieurs et 27 dames) représentant 12 pays, à savoir : Algérie, Argentine, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, République Démocratique du Congo, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Maroc, Nigéria, Slovaquie et le pays organisateur, le Sénégal.

Le tournoi a été dominé par l'Argentine (5 or, 1 argent, 1 bronze), suivie du pays hôte, le Sénégal (2 or, 5 argent et 10 bronze).

L'Argentine a engagé huit judokas dans cette compétition (4 messieurs et 4 dames), alors que le Sénégal était représenté par un nombre record de 44 athlètes (26 messieurs et 18 dames).

HANDI-BASKET / CAN-2017 : DEMI-FINALES :

Algérie - Afrique du Sud (messieurs) et Algérie - Kenya (dames)

Les sélections algériennes (messieurs et dames) de handi-basket affronteront, respectivement, l'Afrique du Sud et le Kenya, aujourd'hui en demi-finales du Championnat d'Afrique des nations dont les compétitions prendront fin, demain, avec les finales et matchs de classement.

Chez les messieurs, l'Algérie a clôturé le premier tour sans aucune défaite, remportant ses six matchs dont le dernier, hier face à l'Afrique du Sud 66-47 (mi-temps 31-18).

Les autres succès ont été obtenus, tour à tour, face au

Kenya (107-13), Maroc (56-52), Angola (76-29), Egypte (69-50), Zimbabwe (79-23).

De part sa première position avec 12 points, l'équipe algérienne affrontera, en demi-finale, l'Afrique du Sud (4^e avec 9pts), alors que l'autre demi-finale mettra aux prises, l'Egypte (2^e) au Maroc (2^e), deux équipes qui s'affrontent cet après-midi, pour le compte du dernier match du 1er tour.

Le Zimbabwe (5^e), Angola (6^e) et Kenya (7^e) sont éliminés de la course au titre.

Chez les dames, l'équipe nationale algérienne aura sur

son chemin la formation kenyane, jeudi, avec la finale en point de mire.

Les coéquipières de la capitaine Djamilia Khamgani, qui ne jurent que par le sacre continental qu'elles détiennent depuis la dernière édition 2015 en Algérie, avaient déjà surclassé leur adversaire (87-0), lors de la 1^{re} journée, terminant en première position, avec trois succès d'affilés, dont un contre le Zimbabwe (64-6) et l'Afrique du Sud (51-21).

L'autre demi-finale du tournoi dames permettra au Zimbabwe de défier le pays

hôte l'Afrique du Sud. Les Sud-africaines avaient déjà battu leur vis-à-vis (38-7).

Résultats des matchs de mercredi :

Messieurs :

Angola - Egypte 42-80
Maroc - Kenya 68-27
Algérie - Afrique du Sud 66-47
Kenya - Zimbabwe (16h00)
Egypte - Maroc (18h00)

Dames :

12h00 : Afrique du Sud - Kenya

APS

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE SPORTS BOULES (FASB): Une assemblée extraordinaire samedi à Alger

La Fédération algérienne de sports Boules (FASB) tiendra une assemblée générale extraordinaire, samedi à partir de 10h00 au Centre des Fédérations sportives à Dely-Brahim (Alger), a indiqué hier l'instance fédérale.



Un seul point est inscrit à l'ordre du jour de l'AGE, l'élection de la commission de candidatures et celle de recours, en prévision de l'assemblée électorale, prévue le samedi 9 décembre, ajoute la même source.

La tenue des deux AG (extraordinaire et électorale) de la FASB intervient suite à la démission, le 9 octobre dernier, du

président Mohamed Rédha Harroug, délégué, selon les statuts de la fédération, les pouvoirs au 1er vice-président de l'instance, Mouloud Kadri, pour assurer l'intérim et préparer la tenue des deux AG, en collaboration avec les autres membres du bureau fédéral et le secrétaire général Benarab Chérif.

« Après la démission du président

de la fédération et en application de l'article 18 des statuts de la fédération, le bureau fédéral m'a chargé d'assurer l'intérim en ma qualité de 1er vice-président et de préparer en même temps, l'assemblée extraordinaire (pour l'installation des commissions de candidature et de recours) et l'assemblée électorale afin d'élire un président pour le reste du mandat, selon les statuts en vigueur de la fédération », avait déclaré à l'APS, Kadri, ajoutant que les deux assemblées doivent être tenues avant la fin de l'année en cours.

L'article 18 des statuts de la fédération algérienne de sports boules (FASB) qui traite l'intérim en cas de la vacance du poste de président, stipule que l'intérim est assuré par le premier vice-président pour une période s'étalant de 45 à 60 jours. Le président démissionnaire, Rédha Harroug avait été élu à la tête de la FASB, aux côtés de dix autres membres, en mars dernier pour un mandat olympique de quatre années, lors d'une assemblée électorale à laquelle avait pris part 58 membres parmi les 59 que compte l'AG.

SÉLECTION ALGÉRIENNE DE HANDBALL (MESSIEURS) : Le duo Sofiane Hiouani - Mohamed Seghir Zineddine à la tête de la barre technique

Les entraîneurs Sofiane Hiouani et Mohamed Seghir Zineddine ont été nommés à la tête de la sélection algérienne de handball (seniors messieurs), avec l'objectif de qualifier le « Sept » national au Mondial-2019, a annoncé mardi Habib Labane, président de la Fédération algérienne de la discipline (FAHB).

« Après consultations avec les acteurs du handball national et le Ministère de la jeunesse et des sports, nous avons désigné Sofiane Hiouani et Mohamed Seghir Zineddine en tant qu'entraîneurs de la sélection nationale, seniors messieurs, avec l'objectif de qualifier l'équipe au Mondial-2019 », a déclaré Labane en conférence de presse tenue au siège de la

FAHB à Alger. « Ce duo d'entraîneurs entamera son travail dans les prochains jours.

C'est une mission difficile qui les attend, mais ces deux techniciens qui aiment les défis sont motivés par ce challenge », a ajouté le président de la FAHB.

Concernant les modalités de leurs contrats, Labane a indiqué qu'elles seront étudiées dans les prochains jours, précisant que le duo Hiouani- Mohamed Seghir sera maintenu au moins jusqu'aux Jeux Méditerranéens de Tarragone (Espagne) en juin 2018.

Hiouani est l'actuel coach du CRBBA, club évoluant en Division « Excellence » et vainqueur au mois d'octobre dernier de la Super-Coupe d'Algérie aux dépens du GS Pé-

troliers, alors que l'ancien international Mohamed Seghir Zineddine, a exercé depuis de longues années comme entraîneur dans les pays du Golfe.

La nomination de ce staff technique local, en remplacement de l'ex-entraîneur national Salah Boucheikriou, intervient à moins de deux mois de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2018 au Gabon (16-28 janvier) au cours de laquelle les Algériens ont hérité au premier tour de la Tunisie, du Cameroun, du Congo et du pays organisateur le Gabon (poule A).

Le président de la FAHB est également revenu sur le désistement du technicien croate Sead Hasanefendic, annoncé dans un premier temps pour prendre les rênes

du Sept national, avec lequel il était présent lors du tournoi des Quatre nations à Tunis.

« Tout d'abord je tiens à préciser que le choix de Hasanefendic n'était pas fortuit.

Le coach allait signer un contrat de deux ans avant de montrer des réticences après le Tournoi des Quatre nations à Tunis en octobre dernier.

Par la suite, nous avons fixé la date du 15 novembre comme dernier délai pour sa venue à Alger pour la signature de son contrat et débiter la préparation pour la CAN », a expliqué Labane condamnant, sans citer de noms, l'agissement de certaines personnes de la famille du handball national qui ont bloqué la concrétisation de l'arrivée de Hasanefendic à la tête des « Verts ».

HANDBALL/SÉLECTION ALGÉRIENNE: Opéré de la main, Hicham Kaabache incertain pour la CAN-2018

L'international algérien de Nîmes (Ligue 1 française de handball), Hicham Kaabache, a subi mardi une opération chirurgicale au niveau du pouce de la main droite à l'hôpital « Caremeau » de Nîmes (France), qui pourrait l'éloigner des terrains jusqu'à la fin de l'année en cours, et fort probablement de la Coupe d'Afrique des Nations-2018 de handball au Gabon. Kaabache a été victime d'une luxation du pouce lors du tournoi des quatre nations disputé du 26 au 28 octobre en Tunisie, raison pour laquelle il a été contraint de subir une opération à son retour à Nîmes. « J'ai subi ce mardi une opération au niveau du pouce de la main droite à l'hôpital « Caremeau », effectuée par le chirurgien français, Olivier Mares, qui m'a interdit de toucher le ballon jusqu'à début 2018 » a indiqué le joueur algérien à l'APS. Cette blessure, pourrait empêcher le joueur âgé de 24 ans, et qui compte 52 sélections, de prendre part à la CAN-2018 au Gabon. « Je suis très déçu après les conseils du médecin qui m'a formellement interdit de toucher au ballon jusqu'au 5 janvier prochain. Je pense que je vais rater le rendez-vous continental pour la 2e fois, après celui de 2016 en Egypte, suite à une blessure au niveau du genou » a-t-il ajouté. Par ailleurs, l'ancien joueur de la JSE Skikda, s'est dit inquiet par la situation confuse du sept national, en raison de la nomination tardive d'un entraîneur national en prévision de la CAN-2018. « Je suis navré de la situation catastrophique dans laquelle se trouve l'équipe nationale restée longtemps sans entraîneur. Nous avons effectué une seule séance avec le technicien, le Croate Sead Hasanefendic, avant que ce dernier ne soit écarté sans motif précis. Nous étions tous motivés de travailler avec cet expérimenté entraîneur. Sincèrement, la gestion anarchique ne m'encourage pas à rejoindre les rangs de la sélection » a souligné, l'ancien Skikdi. La formation nimoise au sein de laquelle, évolue Kaabache, occupe actuellement la 2e place du championnat professionnel français « Star Ligue » avec un total de 16 pts, en compagnie du Paris SG, au terme de la 9e journée (8 victoires - 1 défaite). Le président de la Fédération algérienne de handball, Habib Labane, a annoncé ce mardi la nomination de l'entraîneur du CRBB Areridj, Sofiane Hiouani et de l'ancien international Mohamed Seghir Zineddine à la tête de la barre technique du sept national, en prévision du Championnat d'Afrique des Nations de handball prévu du 16 au 28 janvier 2018.

CAN-2018 DE HANDBALL / ALGÉRIE (PRÉPARATION) :

Labane : « Vers la suspension du championnat national jusqu'à la fin de la CAN »

Le président de la Fédération algérienne de handball (FAHB), Habib Labane, a évoqué mardi à Alger l'éventualité de suspendre le Championnat national jusqu'à la fin de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2018 au Gabon (16-28 janvier), pour permettre à l'équipe nationale de préparer ce rendez-vous continental qualificatif au Mondial 2019 dans les meilleures conditions.

« Comme nous avons fait avec la sélection U21 avant le Mondial à Alger, l'équipe seniors sera en stage bloqué jusqu'à la CAN-2018 avec l'éventualité de suspendre le Championnat national, pour permettre à l'équipe de se pré-

parer dans la sérénité et avoir le plus grand nombre de jours d'entraînements », a déclaré Labane juste après la nomination des entraîneurs Sofiane Hiouani et Mohamed Seghir Zineddine à la tête du « Sept » national.

« J'ai déjà discuté avec des présidents de club de la Division « Excellence » qui sont d'accords avec cette décision et j'espère que les autres responsables de clubs vont suivre pour l'intérêt de la sélection nationale », a ajouté le président de la FAHB.

Interrogé sur le pour le programme de préparation, Labane a indiqué que la Direction technique nationale (DTN) a déjà

élaboré un plan de travail jusqu'à la CAN, soulignant que le nouveau staff technique apportera sans doute des modifications.

« C'est une mission difficile qui nous attend au Gabon. Nous allons aborder cette CAN dans la peau d'outsider vu que les autres équipes n'ont plus peur de nous, comme par le passé.

Notre objectif sera de forcer la porte du Mondial en décrochant une place sur le podium », a souligné le président de la FAHB. Concernant le financement de cette préparation tardive, Labane a déploré la situation catastrophique de la FAHB qui « fonctionne à crédit, en at-

tendant les subventions du Ministère de la jeunesse et des sports » tout en affirmant que son instance fera le maximum pour redorer le blason du handball algérien. Les entraîneurs Sofiane Hiouani et Mohamed Seghir Zineddine ont été nommés mardi la tête de la barre technique de la sélection algérienne de handball (seniors messieurs), avec l'objectif de qualifier le « Sept » national au Mondial-2019 prévu en Allemagne et au Danemark.

La nomination de ce staff technique local, en remplacement de l'ex-entraîneur national Salah Boucheikriou, intervient

moins de deux mois de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2018 au Gabon (16-28 janvier) au cours de laquelle les Algériens ont hérité au premier tour de la Tunisie, du Cameroun, du Congo et du pays organisateur (poule A) alors que le groupe B est composé de l'Egypte (tenante du titre), du Maroc, de la RD Congo, de l'Angola et du Nigeria. Lors de la CAN-2016, disputée au Caire, l'Algérie avait raté la qualification au Mondial 2017 en France, en terminant à la 4e place derrière l'Egypte, vainqueur du tournoi, la Tunisie et l'Angola.

LIGUE 1 DE FOOTBALL/ 14^E JOURNÉE : MCA-USMH fixé au jeudi 7 décembre au 5-Juillet, CRB- NAHD domicilié au 20-Août 1955 (LFP)



Le derby algérois MC Alger - USM El-Harrach se jouera le jeudi 7 décembre au stade du 5-Juillet (17h45) dans le cadre de la 14^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football alors que l'autre derby CR Belouizdad - NA Hussein est fixé au samedi 9 décembre au stade du 20-Août 1955, a annoncé la Ligue de football professionnel (LFP).

Cette journée débutera ainsi le jeudi 7 décembre et se poursuivra le lendemain avec quatre matchs au programme dont l'affiche USM Alger - JS Kabylie.

Trois rencontres seront au menu le samedi 9 décembre.

L'instance dirigeante de la compétition a également établi le programme de la 13^e journée prévue les vendredi 1 et samedi 2 décembre.

La 15^e et dernière journée de la phase aller devrait se dérouler le week-end du 15 et 16 décembre prochain.

Programme de la 13^e journée :

Vendredi 1^{er} décembre :

A Tadjanet : DRB Tadjanet - US Biskra (15h00)

A Tizi-Ouzou : JS Kabylie - CS Constantine (16h00)

A Béchar : JS Saoura - USM El-Harrach (18h00)

Samedi 2 décembre :

A Blida (Brakni) : USM Blida - Olympique Médéa (15h00)

A Oran (Zabana) : MC Oran - USM Alger (16h00)

A Alger (20-août 1955) : NA Hussein-Dey - ES Sétif (16h00)

A Bel-Abbes : USM Bel-Abbes - MC Alger (16h00)

A Alger (Omar-Hamadi) : Paradou AC - CR Belouizdad (17h00)

Programme de la 14^e journée :

Jeudi 7 décembre :

A Alger (5-Juillet) : MC Alger - USM El-Harrach (17h45)

Vendredi 8 décembre :

A Médéa : Olympique Médéa - Paradou AC (15h00)

A Oran (Zabana) : MC Oran - JS Saoura (16h00)

A Alger (Omar-Hamadi) : USM Alger - JS Kabylie (17h00)

A Constantine (Hamlaoui) : CS Constantine - USM Blida (17h00)

Samedi 9 décembre :

A Biskra : US Biskra - USM Bel-Abbes (15h00) huis clos

A Alger (20-août 1955) : CR Belouizdad - NA Hussein-Dey (16h00)

A Sétif : ES Sétif - DRB Tadjanet (17h00).

FOOTBALL - COUPE D'ALGÉRIE (DERNIER TOUR RÉGIONAL - CENTRE): Le derby OS El Kseur-MO Béjaïa à l'affiche

Le MO Béjaïa, vainqueur de la coupe d'Algérie 2014-2015, devra se méfier de l'OS El Kseur, samedi lors du dernier tour régional de la compétition (Zone Centre - Ligue d'Alger), pour éviter de mauvaises surprises et espérer accéder aux 32^{es} de finale, où l'attendent les gros bras de l'élite.



Même déséquilibré sur le papier, ce derby OS El Kseur-MO Béjaïa constitue l'affiche du dernier tour régional de la coupe d'Algérie, qui verra l'autre pensionnaire de la Ligue 2 aux côtés du MOB, le RC Kouba, affronter l'USM Draâ Ben

Khedda (Régionale 1).

Dans la Ligue de Blida, l'ASO Chlef (L2), qui vient d'essuyer sa première défaite de la saison en championnat, partira avec les favoris des pronostics contre le MCB Oued Sly, club évoluant en Inter-régions.

Le programme (Zone Centre) :

Ligue d'Alger

IB Lakhdaria (DNA) - US Oued Amizour (DNA)
DRB Staouéli (Régionale 2) - JS Haï Djabel (DNA)
AGS Belvedere (Régionale 2) - NARB Réghaïa (DNA)
RC Kouba (Ligue 2) - USM Draâ Ben Khedda (Régionale 1)
OS El Kseur (Régionale 2) - MO Béjaïa (Ligue 2)
Hydra AC (Inter-régions) - ES Ghazlane (Régionale 1)
JS Azazga (Inter-régions) - ES Ben Aknoun (DNA)
JSM Chéraga (Inter-régions) - CRB Dar El Beïda (DNA)

Ligue de Blida

CR Zaouia (Régionale 1) - RA Aïn Defla (Inter-régions)
SKAF Khemis (DNA) - ES Firm (wilaya)
ESM Koléa (DNA) - CRB Aïn Oussera (DNA)
CRB Sendjas (DNA) - USMM Hadjout (DNA)
ASO Chlef (Ligue 2) - MCB Oued Sly (Inter-régions)

NB : les clubs qualifiés à l'issue du dernier tour régional joueront les 32^{es} de finale qui seront marqués par l'entrée en lice des pensionnaires de la Ligue 1.

COUPE D'ALGÉRIE (LRF ORAN): Des derbies et des chocs dominant le der- nier tour régional

Le dernier tour régional «Ouest» de la coupe d'Algérie de football (Ligue d'Oran), prévu samedi, propose des affiches alléchantes et d'intéressants derbies. La confrontation entre le RC Relizane de Ligue 2 et l'ES Mostaganem de la division amateur est la grande affiche de ce tour. Les deux équipes fonctionnent bien dans leurs championnats respectifs où elles prétendent à l'accession.

C'est également le cas de l'OM Arzew qui sera aux prises avec le voisin de l'ASM Oran. Un derby de bonne facture qui tiendra en haleine les supporters des deux équipes, notamment ceux de l'OMA qui croient en leur «team» pour créer la surprise. Les Asémistes, pensionnaires de la Ligue 2, n'ont pas le droit de décevoir leurs fans. Il y va de leur prestige.

Il en sera de même pour le derby entre l'IRB Maghnia et le Widad de Tlemcen. Un choc explosif qui attirera sans doute de nombreux férus de la balle ronde de toute la wilaya de Tlemcen.

On assistera également à des affiches intéressantes avec un CR Témouchent-ASB Ouled Boudjemaa qui s'annonce plutôt équilibré, même si le Chabab de Témouchent aura à cœur de faire respecter la hiérarchie et de retrouver les sensations d'un beau parcours dans cette compétition.

Une empoignade qui drainera certainement la grande foule au stade d'El Amria. On aura droit également à des empoignades entre clubs amateurs et de divisions inter-régions et régionale au menu de cet ultime tour régional, telles les rencontres RCB Oued R'hiou-WR Sebdu, CRB Ouarizane-CRB El Amria et WB Ouled Mimoun-CR Bendaoud qui restent globalement ouvertes à tous les pronostics.

Les «petites» équipes feront tout leur possible pour paraître sous un meilleur jour avec deux aspects bien spécifiques à la coupe, à savoir la volonté et le courage.

À l'issue de ce dernier tour régional, seront connus les sept représentants de la ligue régionale d'Oran aux 32^{èmes} de finale de la coupe d'Algérie.

Voici le programme des rencontres de ce dernier tour régional, prévues samedi à partir de 14h30:

Zabana (Oran): RC Relizane - ES Mostaganem

Oued Tlélat : ASM Oran - OM Arzew

Remchi : IRB Maghnia - WA Tlemcen

Arzew : CRB Ouarizane - CRB El Amria

Benahmed (Oran): RCB Oued R'hiou - WR Sebdu

El Amria : CR Témouchent - ASBO Boudjemaa

Sidi Brahim: WB Ouled Mimoun - CR Bendaoud.

COUPE D'ALGÉRIE (RÉGIONS EST ET SUD): L'AS Aïn M'lila et le CA Batna en appel

Les deux pensionnaires de la Ligue 2, l'AS Aïn M'lila et le CA Batna, seront en appel, en affrontant l'AB Chelghoum Laïd et l'USM Khenchela, de la division amateur, samedi lors du dernier tour régional (zones Est et Sud) de la coupe d'Algérie de football. Dans la Ligue de Constantine, l'ASAM, solide leader de la L2, devra se méfier de l'ABCL, qui alterne le chaud et le froid en amateur (8^e du groupe Est), pour espérer rester sur sa dynamique de victoires cette saison et retrouver, pourquoi pas, l'élite qu'elle a quittée depuis plusieurs années. De son côté, le CAB, mal en point en championnat (relégable avec sa 14^e place) aura fort à faire lors de son match face à Khenchela qui réalise une saison pleine avec cette deuxième place en championnat (groupe amateur Est), à un point du leader, l'USM Annaba.

Le programme :

Ligue d'Annaba

ESB Besbes (Inter-régions) - ORB Boumahra (Inter-régions)
US Tebessa (DNA) - MB Berrahal (Régionale 1)
IRB El Hadjar (Inter-régions) - ESF Bir El Ater (Régionale 2)
USM Annaba (DNA) - CRB Heliopolis (Régionale 1)
Hamra Annaba (DNA) - IRB Belkheir (Régionale 1)

Ligue de Constantine

JSD Jijel (DNA) - CR Village Moussa (DNA)
MC El Eulma (Ligue 2) - IRB Aïn Lahdjar (Inter-régions)
JSM Skikda (Ligue 2) - USM Sétif (Inter-régions)
AB Chelghoum Laïd (DNA) - AS Aïn M'lila (Ligue 2)
CRB Aïn Fekroune (Ligue 2) - NRB Teleghma (Inter-régions)
HB Chelghoum Laïd (DNA) - USE Milia (Régionale 1)
USM Aïn Beïda (DNA) - SA Sétif (Inter-régions)

Ligue de Batna

CA Bordj Bou Arreridj (Ligue 2) - CR Bordj Ghedir (Inter-régions)
NRC Boudjelbana (Inter-régions) - CRB Ouled Djellal (Inter-régions)
USM Khenchela (DNA) - CA Batna (Ligue 2)
Amel Boussaâda (Ligue 2) - IRB Khelil (Régionale 2)
MB Barkia (Régionale 2) - NC Magra (DNA)

Ligue de Ouargla

NRT Mermaid (Régionale 2) - CSSW Illizi (Régionale 1)
NRN Boughoufala (Régionale 2) - MB Hassi Messaoud (Inter-régions)
NRB Touggourt (DNA) - IRB Robbah (Inter-régions)
US Souf (Inter-régions) - IRB Aflou (Inter-régions)

NB : les qualifiés à l'issue du dernier tour régional joueront les 32^{es} de finale, marqués par l'entrée en lice des clubs de Ligue 1.

JÔ DANS LE VISEUR DE NAPLES?

Son titre de champion du Brésil dans la poche, le club du Corinthians va désormais pouvoir bâtir son effectif pour la saison prochaine avec comme principale mission conserver ses cadres. Alors que le latéral gauche Guilherme Arana devrait bien quitter le Timão, le journaliste Sergio Xavier a révélé sur SporTV que le meilleur buteur du Corinthians cette saison, Jô, pourrait être le prochain à quitter le club pauliste. Une offre de la formation de Naples serait prête à parvenir à ses dirigeants, ce qui pourrait précipiter son départ cet hiver, lui qui retrouverait l'Europe après des passages en Russie, Angleterre et Turquie.

Man City : Mahrez pourrait débarquer en janvier

À la recherche de renforts complémentaires Pep Guardiola songerait à l'attaquant de Leicester Riyad Mahrez.

L'international algérien pourrait même débarquer à Manchester City dès le prochain mercato de Premier League. Selon le média anglais Sky Sports Riyad Mahrez serait la nouvelle cible de Manchester City. Le leader de la Premier League envisagerait même de faire venir l'international algérien dès janvier prochain.

Âgé de 26 ans l'ancien joueur de Ligue 2 française arriverait chez les Citizens pour donner plus de profondeur à l'effectif déjà pléthorique de Pep Guardiola. Acceptera-t-il de rejoindre un club pour s'asseoir sur le banc ?

Lloris voulait oublier Arsenal

Vainqueur du Borussia Dortmund (2-1), ce mardi, lors de la 5e journée de la phase de poules de la Ligue des Champions, Tottenham s'est assuré la première place du groupe H devant le Real Madrid. Une satisfaction pour le gardien Hugo Lloris (30 ans, 5 matchs en LdC cette saison), qui voulait oublier la défaite dans le derby londonien contre Arsenal (0-2) samedi dernier. "Nous savions qu'ils n'étaient pas dans leur meilleure forme mais c'est Dortmund, un des plus grands clubs d'Allemagne. Nous voulions rebondir après la défaite dans le derby, c'est chose faite", s'est satisfait le capitaine des Spurs au micro de BT Sport.

Marco Asensio dans le viseur de Chelsea ?

Alors qu'il semblait indiscutable en début de saison, Marco Asensio n'est plus très content de son temps de jeu au Real Madrid. Une situation qui ne laisse pas Chelsea de marbre.

D'après Don Balon, l'espagnol âgé de 21 ans pourrait se servir de l'intérêt de Chelsea pour parler avec le président Pérez concernant son temps de jeu au Real Madrid qu'il juge trop maigre.

Hélas, le joueur a signé un contrat de 6 ans en septembre. Et même si l'intérêt pour un départ vers Stamford Bridge n'est pas d'actualité, il se pourrait qu'il envisage quand même de faire le forcing s'il n'obtient pas gain de cause.



POCHETTINO AVERTIT DELE ALLI

Lors du match de l'Angleterre face à la Slovaquie le 4 septembre dernier à Wembley, Dele Alli avait lancé un doigt d'honneur. L'histoire a fait polémique, alors qu'on pensait le geste destiné à l'arbitre Clément Turpin, l'intéressé lui soutenait qu'il était adressé à Kyle Walker pour une « blague ». Pour autant, la FIFA avait tranché et la pépite anglaise avait écopé d'une amende de 4 300€ ainsi que d'un match de suspension. Petit problème, la rencontre entre les Spurs et les joueurs du Borussia Dortmund ce soir sera le théâtre d'un affrontement sous tension mais aussi le lieu de retrouvailles entre Turpin et Alli. Bien que son coach

Pochettino soit certain que l'arbitre est passé à autre chose, il a tout de même tenu à avertir son joueur en conférence de presse afin qu'il ne reproduise pas un geste bête. « Je dirai à Dele de faire attention s'il joue. C'est toujours important. L'arbitre est passé à autre chose mais il faut garder ça à l'esprit. »

Benzema : «Les critiques font partie de ma vie»

Karim Benzema s'est arrêté devant les micros des journalistes après la victoire 0-6 du Real Madrid, avec notamment un doublé de sa part. « Nous pouvons toujours donner plus, toute l'équipe et moi-même. Je veux toujours donner plus. Il y a des jours où cela se passe bien comme aujourd'hui. Je travaille toujours pour m'améliorer et aider mon coéquipiers. » « Je sais que je suis un exemple pour Mayoral, je l'apprécie, il est jeune et j'aime le fait qu'il me regarde toujours et apprenne à mes côtés. » « Je veux toujours marquer, je suis attaquant, mais il ne s'agit pas simplement de marquer. C'est très important mais je peux faire bien plus que ça. Mais c'est clair que je veux marquer davantage. Je me focalise toujours sur mes coéquipiers, si je peux les aider avec une passe ou un mouvement, je le fais. »

Neuer se fait attendre

Le retour de Manuel Neuer à la compétition n'est toujours pas fixé. Le gardien de but du Bayern Munich, à l'arrêt depuis le mois de septembre, poursuit sa rééducation après sa fracture d'un pied.

"Je ne sais pas si il sera disponible pour le début des matches retour (le 12 janvier, ndr) mais les choses suivent leur cours conformément au pronostic des médecins", a confié Karl-Heinz Rummenigge, le président du directoire des champions d'Allemagne.

"Il va bientôt poser ses béquilles. Il n'y a aucune raison d'être pessimiste", a poursuivi le dirigeant.



ALGÉRIE-AFRIQUE DU SUD Les perspectives de développement des relations entre le Conseil constitutionnel et la Cour constitutionnelle sud-africaine passées en revue

Le président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, a reçu hier le président de la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud, Mogoeng Mogoeng, avec lequel il a passé en revue les perspectives de développement des relations entre les deux institutions constitutionnelles, a indiqué un communiqué du conseil.

Lors de la rencontre qui s'est tenue au siège du Conseil constitutionnel à l'occasion de la visite en Algérie du président de la Cour constitutionnelle sud-africaine et président en exercice de la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines et de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, les deux parties ont abordé «les relations privilégiées entre les deux instances constitutionnelles et leurs perspectives de développement».

Cette rencontre intervient à la veille de la tenue d'une conférence internationale sur le thème «le citoyen et l'exception d'inconstitutionnalité», qui sera organisée, samedi et dimanche prochains, par le Conseil constitutionnel en collaboration avec la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines et à laquelle prendront part de nombreux magistrats et experts de juridictions constitutionnelles africaines, des présidents de cours et juridictions étrangères et des représentants de différentes instances nationales concernées.

ALGÉRIE-DANEMARK La Reine de Danemark Marguerite II effectue une escale technique à Alger

La Reine de Danemark, Marguerite II, a effectué hier une escale technique à Alger, a-t-on appris auprès de la présidence de la République.

Après son arrivée à l'aéroport international Houari-Boumediène, la Reine de Danemark a été accueillie par le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, accompagné de la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrat, indique la même source.

ALGÉRIE-OTAN Une délégation du Parlement algérien prend part aujourd'hui au colloque du AP-OTAN à Rome

Une délégation représentant les deux chambres du Parlement prend part, aujourd'hui et demain à Rome (Italie), à un colloque du groupe spécial Méditerranée et Moyen Orient relevant de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN), a indiqué hier un communiqué du Conseil de la nation.

Cette rencontre examinera plusieurs thèmes notamment la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, la crise des flux migratoires en provenance du Sahel, la situation en Libye, l'évolution de la vision de

l'Amérique du Nord et de l'Europe concernant la situation au Moyen-Orient ainsi que la menace terroriste en Europe et à l'ouest des Balkans et la situation en Syrie et en Irak, a indiqué le même communiqué.

La délégation algérienne participant à ce colloque sera présidée par Saïd Barkat, membre du Conseil de la nation. Le Parlement algérien participe, en sa qualité de partenaire méditerranéen de l'AP-OTAN, régulièrement à ses réunions.

AP3

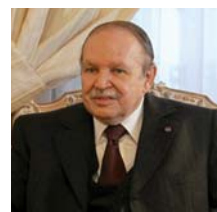
74^E ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DU LIBAN Le Président Bouteflika félicite le Président libanais, Michel Aoun

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de vœux au président libanais, Michel Aoun, à l'occasion du 74^e anniversaire de l'indépendance de son pays dans lequel il lui a réitéré sa volonté de renforcer et d'élargir la coopération bilatérale fructueuses entre les deux pays dans tous les domaines.

"Il m'est particulièrement agréable au moment où le peuple libanais célèbre le 74^e anniversaire de son indépendance de vous adresser, en mon nom personnel et au nom du peuple et du gouvernement algériens, nos chaleureuses félicitations accompagnées

de mes vœux de santé et de bien-être pour vous même, de progrès et de prospérité au peuple libanais sous votre direction éclairée", a écrit le Chef de l'Etat dans son message.

"Je tiens également à saluer les liens de fraternité qui unissent nos deux peuples frères et à vous réitérer ma volonté de renforcer notre coopération fructueuses dans tous les domaines, en vue de réaliser les aspirations de nos deux peuples frères au progrès et à la prospérité dans un climat de paix et de stabilité".



ALGÉRIE-POLOGNE

Le ministre polonais des Affaires étrangères en visite officielle samedi en Algérie

Le ministre polonais des Affaires étrangères, Witold Waszczykowski, effectuera, à partir de samedi, une visite officielle de deux jours en Algérie, à l'invitation du ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Mes-sahel, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

Cette visite "constitue une étape importante dans le processus de relance des relations bilatérales entre les deux pays et donnera lieu à la

mise en place d'une commission mixte de coopération économique, commerciale, scientifique et technique", précise le communiqué.

"En instituant cette instance dotée de prérogatives multisectorielles et de mécanismes de suivi et d'évaluation périodiques, les deux pays entendent promouvoir la coopération bilatérale et tirer profit des multiples avantages comparatifs complémentaires de leurs économies", souligne

la même source.

Dans ce cadre, "il est attendu que M. Messahel procède avec son homologue polonais à une évaluation globale des relations bilatérales et des perspectives de leur développement".

Le ministre évoquera également avec M. Waszczykowski "les questions régionales et internationales d'intérêt commun", ajoute le communiqué.

NIGERIA

L'Algérie condamne "avec la plus grande viguer" l'attentat terroriste perpétré contre une mosquée à Mubi

L'Algérie a condamné hier "avec la plus grande viguer" l'attentat terroriste qui a ciblé une mosquée de la ville de Mubi, dans le nord-est du Nigeria, assurant le gouvernement et le peuple nigériens de sa solidarité.

"Nous condamnons avec la plus grande viguer la nouvelle attaque terroriste

qui a ciblé le 21 novembre 2017, des fidèles au moment de la prière du matin à la mosquée de Mubi, dans l'Etat d'Adamawa au nord-est du Nigeria", a indiqué le porte-parole du ministère des Affaires Étrangères, dans une déclaration à l'APS. "Nous nous inclinons à la mémoire des nombreuses victimes de cet at-

tentat lâche et barbare et présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes et exprimons notre compassion avec les familles des blessés, comme nous assurons de notre solidarité le Gouvernement et le peuple frère du Nigeria", a-t-il ajouté. "Nous demeurons convaincus que ces actes

de terreur, perpétrés par le terrorisme haineux et aveugle, ne saura entamer la détermination du Nigeria, de l'Afrique et de la communauté internationale dans son ensemble à combattre ce fléau transnational jusqu'à son éradication totale", a souligné le porte-parole du MAE.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL:

Conférence internationale sur l'exception d'inconstitutionnalité samedi et dimanche prochains

Le Conseil constitutionnel organisera samedi et dimanche prochains une conférence internationale sur

le thème "Le citoyen et l'exception d'inconstitutionnalité", a indiqué hier le conseil dans un communiqué.

Organisée par le Conseil constitutionnel en application de son programme d'activités scientifiques à la lumière de la dernière révision de la Constitution, en collaboration avec la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines, la conférence verra la participation de "nombreux magistrats et experts de juridictions constitutionnelles africaines et de présidents de cours et juridictions étrangères, notamment de France, de Turquie et de Belgique".

Des instances régionales spécialisées telles que "la Commission européenne pour la démocratie par le droit", aussi appelée "Commission de Venise", et "l'Union des cours et conseils constitutionnels arabes" et différentes instances nationales concernées y seront représentées.

Les participants se pencheront sur "les textes constitutionnels et réglementaires relatifs à l'exception d'inconstitutionnalité, les mesures et méthodes de mise en œuvre de ce mécanisme constitutionnel sur le terrain et l'évaluation des applications de ce mécanisme constitutionnel à la lumière des expériences des différents pays".

L'exception d'inconstitutionnalité consacrée par la dernière révision de la Constitution en 2016 (article 188) est un nouveau type de contrôle qui permet à tout justiciable de soutenir devant une juridiction, au cours d'un procès, que la disposition législative dont dépend l'issue du litige, porte atteinte à un droit ou à une liberté garantis par la Constitution. Elle entrera en vigueur en 2019 conformément à la Constitution (article 2015).